

Animation et coordination des actions et des réflexions pour la sauvegarde de l'anguille européenne sur le bassin Gironde Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre

Année 2025

V. Lauronce



M I G A D O

SOMMAIRE

Introduction.....	3
1. Le Plagepomi, le plan de gestion anguilles et le Règlement européen instituant des mesures de reconstitution de l’anguille européenne.....	4
1.1 LE PLAGEPOMI	4
1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux.....	6
1.3 Participation de l’animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI	8
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels	9
1.3.2 Le repeuplement.....	12
1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l’anguille (ouvrages ZAP)	15
2. La cohérence des actions dans le bassin : transfert de méthodologies et de connaissances avec les partenaires locaux du bassin et les partenaires nationaux et internationaux.....	20
2.1. Appui technique aux bureaux d’études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise	20
2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d’ouvrages	20
2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales.....	21
2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l’échelle du territoire du COGEPOMI.....	22
2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM	22
3. Le Groupe Technique anguille COGEPOMI	23
4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI	23
Conclusion	24
ANNEXES	25

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce dans le PLAGEPOMI 2022-2027.</i>	5
<i>Figure 2 : Symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs</i>	5
<i>Figure 3 : Extrait des données Garonne – programme SUDOANG.</i>	7
<i>Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMEM.</i>	10
<i>Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).</i>	12
<i>Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.</i>	15
<i>Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrateurs Charente Seudre, 2025</i>	16
<i>Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	17
<i>Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.</i>	18
<i>Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou pressentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.</i>	19
 <i>Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2025</i>	13

INTRODUCTION

La situation de l'anguille, espèce migratrice historiquement présente sur le bassin Garonne Dordogne, est très préoccupante puisqu'elle se situe, selon le CIEM, en dehors de ses limites de sécurité biologique. Des mesures d'urgence s'imposent afin d'assurer la sauvegarde de l'espèce. Sur le bassin, elle représente d'importants enjeux patrimoniaux et socio-économiques, en relation notamment avec la présence d'une pêcherie commerciale.

A travers les différentes actions menées par l'association MIGADO, s'est développé un réseau d'acteurs, d'usagers, d'administrateurs... afin de coordonner les réflexions et actions au niveau du bassin versant et être en cohérence avec les actions développées au niveau national. Le groupe technique anguille du COGEPOMI, animé par MIGADO depuis 2005 a permis de créer un réseau de partenaires en lien avec les actions anguilles sur le territoire du PLAGEPOMI. Le fonctionnement et la dynamique du réseau ont fait leurs preuves avec la consultation fréquente de l'animatrice/coordinatrice par différents partenaires, bureaux d'études, administrations... afin d'assurer la cohérence des actions et des réflexions. La cohérence des protocoles au niveau du bassin et au niveau national permet également de pouvoir analyser et comparer les données et l'état de l'espèce à une plus grande échelle, et ainsi pouvoir évaluer l'efficacité des mesures mises en place par le plan de gestion et l'effet sur l'espèce gérée à une échelle européenne.

Le travail au cours de cette année 2024 s'est porté principalement sur le suivi de la mise en place des actions du PLAGEPOMI 2022-2027, et le suivi des nombreuses études de bassins versants sur la continuité écologique. MIGADO a participé aux différentes réunions de comité de pilotage afin d'apporter son expertise. Un appui technique important a été développé auprès des techniciens rivières et gestionnaires sur des thématiques de continuité écologique.

1. LE PLAGEPOMI, LE PLAN DE GESTION ANGUILLES ET LE REGLEMENT EUROPEEN INSTITUANT DES MESURES DE RECONSTITUTION DE L'ANGUILLE EUROPEENNE.

1.1 LE PLAGEPOMI

Le PLAGEPOMI 2022-2027 a été proposé en séance plénière du COGEPOMI le 15 novembre 2021. Ce document a fait l'objet d'attaques au tribunal administratif. Une révision de ce document a débuté en 2025, avec dans un premier temps la révision des mesures de gestion. Dans un second temps la révision concernera la fiche espèce et les futures mesures à mettre en place pour la sauvegarde de l'anguille européenne.

Les actions essentielles sont discutées dans les différents groupes techniques, le groupe technique anguille et les groupes par bassin (Garonne, Dordogne et Charente) du COGEPOMI.

Les mesures développées dans le cadre de ce document s'organisent autour de 8 grands thèmes :

- la gestion des habitats et de la prédation (GH)
- la libre circulation (LC)
- la gestion de la pêche (GP)
- le soutien des effectifs (SE)
- les suivis biologiques (SB)
- les suivis halieutiques (SH)
- la mise en œuvre du plan de gestion (MP)

26 mesures concernent l'anguille, dont 5 sont spécifiques à cette espèce.

Chaque indicateur identifié dans le PLAGEPOMI 2022-2027 a été évalué en fonction des différents indicateurs de stock ou de pression.

Chaque critère est évalué grâce aux résultats des différents suivis mis en place et aux observations des différents partenaires sur l'espèce.

Une première partie concerne l'état de l'espèce et concerne la répartition de l'espèce, la dynamique de colonisation et de recrutement. De manière générale, on observe une amélioration de la situation de la population d'anguille, avec ces dernières années une augmentation du recrutement fluvial et estuarien, mis en avant par les suivis réalisés.

Cependant cette tendance à l'amélioration reste quand même très faible par rapport à la situation historique de l'anguille et par rapport aux niveaux d'abondance de la population pristine, considérée en France comme la situation existant au début des années 1980.

Intitulé	Anguille européenne	
	Etat + Tendance	
répartition de l'espèce dans le bassin	☹	↗
niveau d'abondance global	☹	↗
niveau d'abondance des géniteurs	?	?
niveau de recrutement	☹	↗
dynamique du stock (équilibre des cohortes), indicateur adapté au saumon	?	?
efficacité de la reproduction	?	?
caractéristiques sanitaires	?	→
Bilan partiel du stock par espèce		
	☹	→
pression par pêche de loisir aux lignes	?	→
pression par pêche amateur aux engins et filets	?	→
pression par pêche "professionnels"	☹	→
pression par pêche illégale (pêcheurs avec ou sans titre de pêche)	?	→
obstacles à la migration (y compris biologique)	☹	↗
mortalités à la dévalaison	☹	↗
pressions en mer (pêche ou autres)	?	?
qualité des eaux et milieux	☹	→
modification de l'hydraulique des cours d'eau	☹	↘
Bilan partiel des pressions par espèce		
	☹	→
Bilan global de l'état et des tendances par espèce		
	☹	→

Figure 1 : Etat et tendance des indicateurs concernant l'état de l'espèce dans le PLAGEPOMI 2022-2027.

Etat		Tendance	
Etat satisfaisant	☺	Nette amélioration	↑
Préoccupant	☹	Faible amélioration	↗
Alarmant	☹	Stabilité	→
Méconnu	?	Faible dégradation	↘
		Nette dégradation	↓
		Inconnue	?

Figure 2 : Symboles utilisés pour l'état et les tendances des différents indicateurs

On constate de manière générale une amélioration de l'état de l'espèce, et une amélioration ou stabilisation des pressions exercées sur l'espèce. Cependant le niveau actuel d'abondance de l'anguille sur le territoire, bien qu'en amélioration est encore loin de l'état considéré comme « bon état » pour l'anguille, c'est-à-dire la population présente au début des années 80.

Le bilan global de l'état et des tendances de l'espèce est considéré comme alarmant et dans une situation stable. Le bilan global de l'espèce n'a pas évolué depuis l'élaboration du PLAGEPOMI 2015-2019. Depuis ces dernières années, l'état de la population semble s'améliorer à l'échelle du territoire, mais également à l'échelle nationale. Ces indicateurs pourraient peut être évoluer dans le cadre du prochain PLAGEPOMI.

Le cycle de l'anguille étant long (environ 20 ans pour les femelles), les retours sur l'espèce des mesures de gestion peuvent également être longs. Cependant, en regardant au cas par cas, au niveau du bilan partie du stock, on voit une légère amélioration de la situation

Les actions inscrites dans le cadre du Plan de Gestion de l'Anguille, en réponse au Règlement européen, ont été intégrées aux actions mises en place dans le bassin.

Les mesures concernant la gestion de la pêche de l'anguille ne sont pas développées dans ce document, mais le sont dans le cadre du plan de gestion national.

Le rôle de l'animatrice/coordinatrice est d'assurer un suivi de la mise en place de toutes les mesures de gestion du PLAGEPOMI, en faisant le lien avec les différents partenaires, membres du Groupe Technique Anguille COGEPOMI.

Comme précisé, l'année 2025 a fait l'objet du lancement de la révision du PLAGEPOMI, afin de travailler avant 2027 sur le futur PLAGEPOMI. Des réunions ont été organisées en ce sens en 2025.

1.2 Le Règlement européen et les plans de gestion locaux et nationaux

1.2.1. Le Règlement européen

Un Règlement Européen instituant des mesures de gestion pour la sauvegarde de l'anguille a été approuvé en juin 2007 par le Conseil des Ministres. Chaque Etat membre devait présenter, avant décembre 2008, un plan de gestion proposant des mesures de réduction des mortalités anthropiques des populations d'anguilles et de restauration de l'espèce. Dans le cas contraire, une réduction de la pression de pêche sera appliquée. Le plan de gestion français a été validé par l'Europe en février 2010, les Ministères ayant tout de même demandé aux différents partenaires de mettre en place les actions proposées dans les volets locaux et nationaux de ces plans à partir de juillet 2009. L'objectif à long terme de ce plan de gestion est de réduire la mortalité anthropique de l'anguille et d'atteindre un niveau de biomasse d'échappement d'anguilles argentées équivalent à 40 % d'une biomasse pristine, c'est-à-dire estimée « sans impact anthropique ».

L'organisation française pour l'élaboration du plan de gestion s'est déroulée de la façon suivante :

- un volet national, décrivant la stratégie retenue, les objectifs, les moyens, et traitant de certaines mesures relevant d'un niveau national (comme les mesures de restriction de la pêche),
- un volet local, élaboré au sein des territoires COGEPOMI à travers un groupe de rédaction constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la DIRM, l'OFB, l'AEAG et de l'animatrice du Groupe Technique pour notre bassin versant.

La rédaction du volet local s'est faite sur la base des recommandations de travail des

groupes techniques « pêche et contrôle », « suivis », « ouvrages » et « repeuplements », et selon les recommandations du GRISAM.

Au fur et à mesure de la rédaction, lors des différentes étapes, une validation par le Comité de bassin et par le COGEPOMI a eu lieu.

Les volets locaux ont été élaborés et comportent :

- ✓ un état des lieux de la population d'anguilles,
- ✓ une description des suivis existants sur le bassin,
- ✓ une liste des différentes pressions anthropiques s'exerçant sur la population.

Les mesures de gestion validées dans le PLAGEPOMI y ont également été incluses.

Le volet national comporte les mesures travaillées et validées au niveau national telles que les mesures de réduction de la pêche, les mesures pour la réduction des mortalités dans les turbines, etc...

Des **zones d'actions prioritaires** ont été définies par bassin afin d'identifier les ouvrages à traiter en priorité de manière à rétablir la continuité écologique sur ces ouvrages.

Les plans de gestion local et national traitent des mesures pêche, repeuplement et continuité écologique.

Le Plan de gestion anguille a fait l'objet d'un bilan intermédiaire en 2018. Une évaluation du repeuplement a eu lieu en 2020 (rapport ARA France). Un rapportage du plan de gestion a eu lieu en 2024 ainsi qu'une réunion du Comité National Anguille afin de présenter ce bilan aux différents membres du Comité National anguille. MIGADO représente les associations migrateurs dans ce comité national et a participé à la réunion à Paris le 27 janvier 2026.

Les données actuellement disponibles dans le cadre du Plan de gestion sont les données issues du rapportage de 2018. On observe une forte baisse du nombre d'anguilles argentées s'échappant du bassin Garonne Dordogne. Les données sont consultables en ligne sur le site <https://sудоang.eu/fr/visuang/>

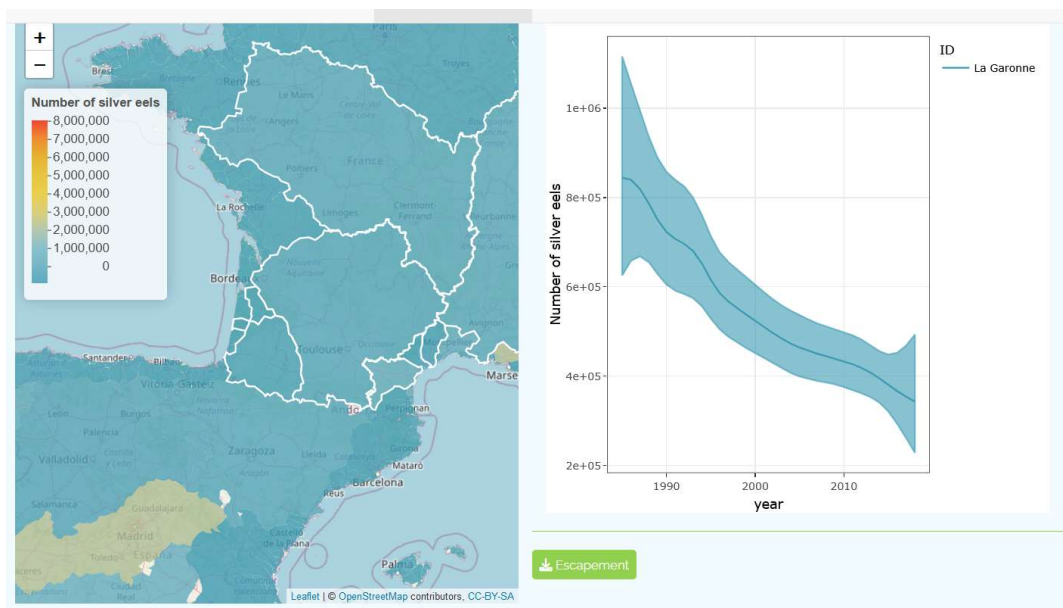


Figure 3 : Extrait des données Garonne – programme SUDOANG

1.3 Participation de l'animatrice du Groupe Technique Anguille COGEPOMI

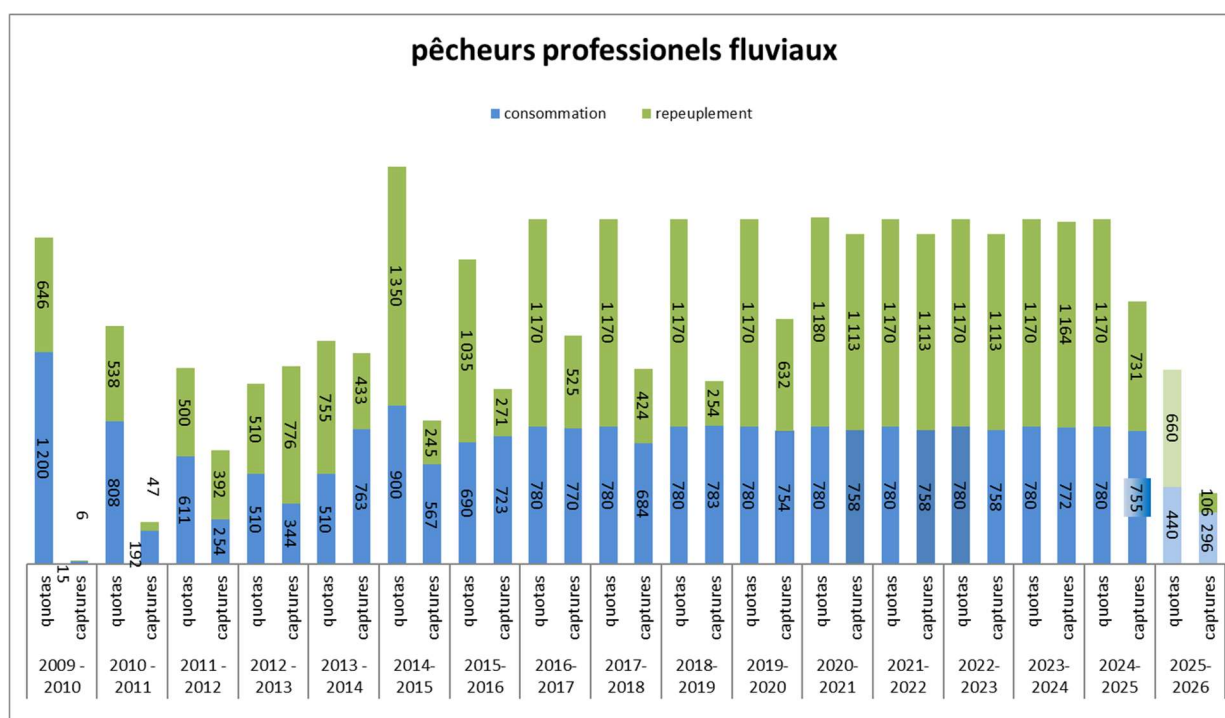
Le rôle de l'animatrice du groupe technique anguille est de s'assurer de la diffusion et de la bonne connaissance du PLAGEPOMI, du plan de gestion anguilles et des principales mesures auprès des différents partenaires du bassin. Lors de réunions ou rencontres, des présentations et explications (faites également en grande partie par téléphone) ont lieu afin de porter à la connaissance de tous ces informations.

En 2018, MIGADO a participé au rapportage du Plan de gestion anguille faisant le lien entre le Ministère, la DREAL Nouvelle Aquitaine et les partenaires techniques du territoire COGEPOMI. Depuis 2019, les échanges sont fréquents afin de faire remonter les données issues de tous les suivis de terrain au plan de gestion. Un travail de révision et de synthèse de toutes les données récoltées dans le cadre du réseau de pêches de caractérisation de la population en place depuis 2010 a été développé entre MIGADO et l'OFB depuis 2021. Ce travail va permettre de transférer les données Wama dans la nouvelle base de données ASPE. Ce travail a représenté beaucoup de temps passé à organiser les données anciennes, et refaire des extractions sur la base de données Wama. La prise en main de la base de données ASPE a débuté en 2022 et les données sont dorénavant rentrées sur ASPE. Des mises au point doivent encore être réalisées pour le déploiement de la base de données.

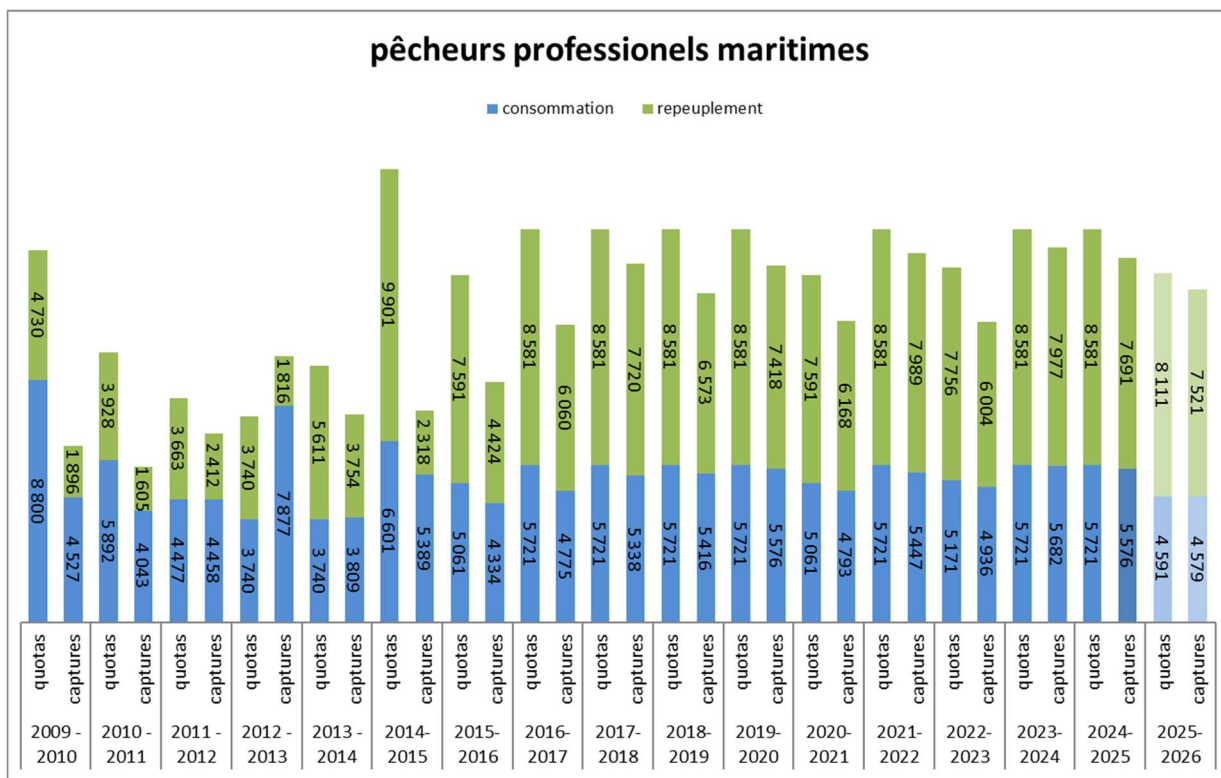
1.3.1 Suivi des captures des pêcheurs professionnels

Ces données sont issues et mises à disposition par le CNPMEM pour les pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux. Les données de captures pour la saison 2024-2025 sont des données provisoires, la saison n'étant pas terminée au moment de la rédaction de ce rapport. Pour la saison 2024-2025 a subi des modifications pour les pêcheurs maritimes qui ne peuvent pêcher plus que 10 semaines dans l'année, avec une alternance de semaine de captures dédiées à la consommation et au repeuplement. Les quotas sont définis au niveau national et non au niveau du territoire COGEPOMI.

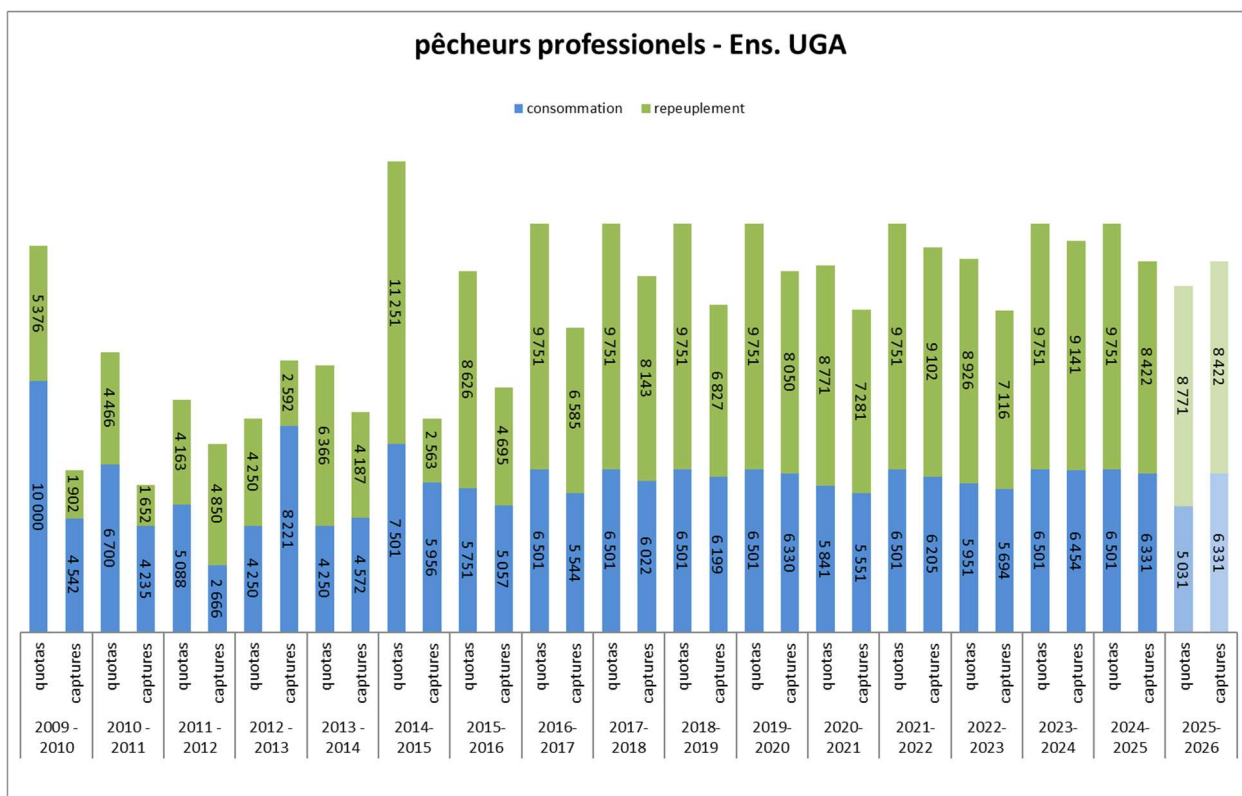
L'évolution des quotas de pêche et des quantités prélevées lors des dernières saisons de pêche est présentée sur les graphes ci-dessous.



a)



b)



c)

Données de captures provisoires et non complètes pour la saison 2025-2026

Figure 4 : Evolution des captures et des quotas de pêche de civelles sur les dernières saisons de pêche : a) les pêcheurs professionnels maritimes, b) les pêcheurs professionnels fluviaux, c) l'ensemble des pêcheurs professionnels de l'UGA. Source : CNPMM.

Lors de la saison 2024-2025, le quota consommation pour les marins a été atteint à 97.5% et celui repeuplement à 89.6%. Pour les pêcheurs fluviaux, le quota consommation a été atteint à 96.8% et celui repeuplement à 62.5%. Le quota global consommation a été atteint à 97.4% et celui repeuplement 86%. Cela confirme les observations faites dans le cadre des suivis anguilles, avec un flux entrant de civelles un peu plus important ces dernières années, ce qui permet aux pêcheurs d'atteindre les quotas plus rapidement.

1.3.2 Le repeuplement

Dans le cadre du plan de gestion de l'anguille, des opérations de repeuplement sont envisagées. Un appel à projets est diffusé tous les ans par l'OFB afin de concrétiser le programme de repeuplement en France.

Dans ce cadre, les COGEPOMI ont eu en charge d'identifier des sites de lâcher. Lors de la rédaction du plan de gestion local, le bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre a déjà identifié des secteurs favorables en prenant en compte la grille de critères qui avait été définie lors de l'élaboration du plan de gestion français.

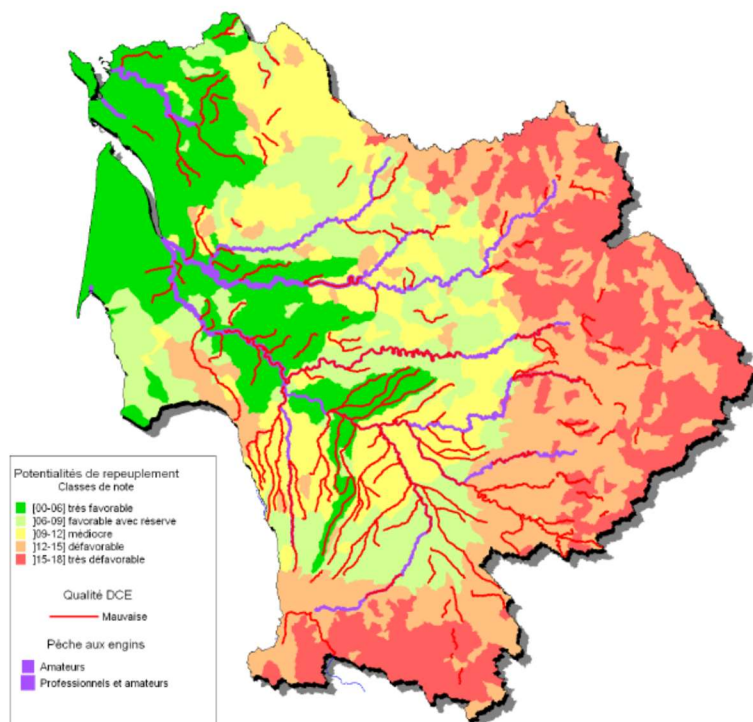


Figure 5 : Carte des secteurs favorables au repeuplement d'anguilles dans l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre – extrait du volet local du plan de gestion Anguille (PGA).

Un seul partenaire, le CRPMEM Nouvelle Aquitaine, accompagné de l'AADPPEDG, du CDPMEM17, répond tous les ans à l'appel d'offres et porte les actions de repeuplement. Des réunions techniques avaient été organisées par secteur dans le cadre du Groupe Technique anguille COGEPOMI afin de choisir les sites de déversement. A partir de 2018, l'appel d'offres a été modifié, et il est possible de déverser les civelles sur une UGA différente de celle des captures. Depuis 2018, les déversements ont donc lieu sur le Lac de Cazaux-Sanguinet. En 2025, le site de repeuplement civelles a été modifié (pour les civelles capturées pendant la saison de pêche 2025-2026). En 2025, une réunion a été organisée à la demande du CRPMEM afin de statuer sur ce changement de site de repeuplement.

Le même type de travail est fait sur le bassin Charente Seudre, et MIGADO participe également aux réunions prévues pour identifier les sites favorables en Charente. Le porteur de projet était le CRPMEM Poitou-Charentes jusqu'à 2016, puis le CDPMEM17 à partir de 2017, accompagné pour appui technique de CAPENA.

Le groupe technique restreint est constitué de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, INRAE, la FDAAPPMA33 et MIGADO pour le bassin Garonne Dordogne, et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, l'OFB, la FDAAPPMA17, la Cellule Migrateurs Charente pour le bassin Charente Seudre.

MIGADO joue un rôle d'appui technique sur ce dossier et a mis ses connaissances à disposition du CRPMEM Nouvelle Aquitaine et du CRPMEM PC jusqu'à 2016 puis du CDPMEM17 à partir de 2017 afin qu'ils puissent répondre à l'appel d'offres et soient en mesure de mettre en place les actions de repeuplement prévues.

Les quantités déversées sur les différents sites depuis le début des repeuplements sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Quantités déversées et densités sur chaque site. Source : CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, 2025

	Lieu	Quantité déversée	Surface colonisée	Densité
Bassin Charente Seudre				
2012	Brouage	270 kg en mars 12	250 ha en eau (666 ha ens. du marais)	2.2 kg/ha sur zone du déversement 0.4 kg/ha sur ens. marais
2013	Boutonne	232 kg en mars 2013	238 ha	
2014	Boutonne	450 kg en fev14 400 kg en avril 14	238 ha	6.1 kg/ ha
2015	Charente entre St Savinien et Taillebourg	499 kg		
2016	Charente entre Taillebourg et Chaniers	800 kg		
2017	Marais de Brouage	500 kg		
2018	Boutonne (entre le barrage de Bel-Ebat et le barrage de Fondouce)	516 kg		
2019	Charente	340 kg le 07/02/19		
2020	Charente	334 kg le 29/01/20		
2021	Charente	606 kg en février 2021		
2022	Boutonne	490 kg		
2023	Charente (entre St Savinien et Taillebourg)	479,1 kg		
2024	Charente (entre Taillebourg et Saint Savinien)	494 kg le 25/01/2024		
2025	Charente (entre Saintes et Chaniers)	453,49 kg le 29/02/2025		
2026	Boutonne	457.56 kg le 12/02/2026		
Bassin Garonne Dordogne				
2011	Hourtin	57 kg	5 700 ha	0.01 kg/ha
2012	Lacanau Cousseau	429 kg 150 kg	1 600 ha 39 ha	0.27 kg/ha 3.85 kg/ha
2013	Lacanau	330.7 kg	1 600 ha	0.21 kg/ha
2014	Lacanau Cousseau	228 kg 179 kg	1 600 ha 39 ha	0.14 kg/ha 4.59 kg/ha
2015	Lacanau	430 kg	1 600 ha	0.27 kg/ha

2016	Lacanau	730 kg	1 600 ha	0.04 kg/ha
2017	Lacanau	500 kg	1 600 ha	
2018	Cazaux-Sanguinet	455 kg		
2019	Cazaux-Sanguinet	335 kg le 01/02/19		
2020	Cazaux-Sanguinet	347 kg le 24/01/20		
2021	Cazaux-Sanguinet	364 kg le 17/02/21		
2022	Cazaux-Sanguinet	363 kg le 25/02/2022		
2023	Cazaux-Sanguinet	322 kg le 02/02/2023		
2024	Cazaux-Sanguinet	372 kg le 02/02/2024		
2025	Cazaux-Sanguinet	360 kg le 28/02/2025		
2026	Lac de Lacanau et Hourtin	160 kg sur le lac de Lacanau et 196.6 kg sur le lac de Hourtin le 5 et 6 février 2026		

Le Lac de Cazaux Sanguinet ayant été repeuplé pendant plusieurs années, un changement a été réalisé et à partir de 2026 les repeuplements se feront sur le Lac de Lacanau et Hourtin, une réunion du Groupe technique restreint a été réalisés afin d'étudier les possibilités.

Sur le bassin de la Charente, suite à plusieurs années pendant lesquelles les civelles ont été déversées sur le fleuve Charente, le site de repeuplement a été modifié pour la saison 2025-2026 et les repeuplements ont eu lieu sur la Boutonne, comme cela avait déjà été le cas quelques années auparavant.

Dans le cadre des suivis d'efficacité des repeuplements, le protocole national n'étant pas adapté aux suivis des grands milieux, MIGADO a prêté et a aidé l'AADPPEDG à installer des flottang sur le site de Cazaux Sanguinet. Les résultats étant plutôt positifs, il a été décidé de demander à l'OFB d'intégrer ce type d'appareils de pêche aux suivis des grands milieux. Tous les ans MIGADO met à disposition des flottang pour les suivis sur le Lac de Cazaux Sanguinet, seul engin désormais utilisé pour les suivis.

Les résultats des suivis sont présentés annuellement dans le cadre du Groupe Technique anguille COGEPOMI.

De plus, comme présenté dans le rapport Lauronce et al, 2026. Monitoring anguilles dans le cadre du Plan de Gestion anguilles national pour l'UGA Garonne, année 2025. 38pp, des premiers résultats de suivis de la dévalaison des anguilles suite aux repeuplements réalisés sur le Lac de Lacanau de 2011 à 2016 montrent un effet positif des repeuplements avec une chronique de dévalaison des anguilles similaires au nombre de civelles repeuplées 7 ans auparavant. Ces analyses devront se poursuivre dans les prochaines années.

1.3.3 Les ouvrages identifiés comme prioritaires pour l'anguille (ouvrages ZAP)

196 obstacles ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre du plan de gestion anguilles sur l'ensemble de l'UGA Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre.

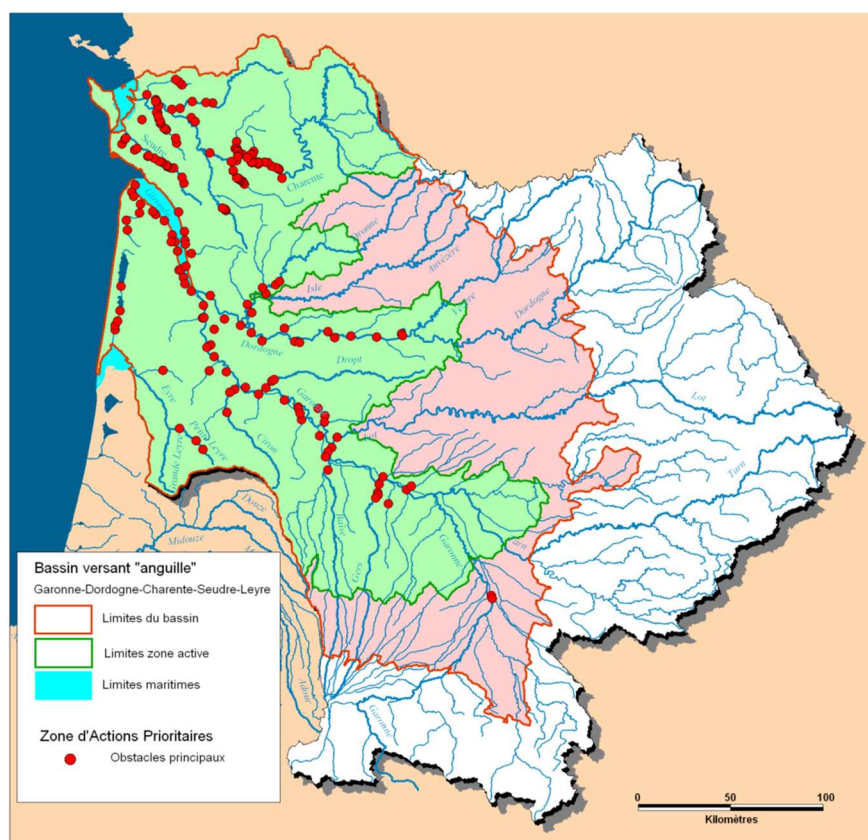


Figure 6 : Carte de localisation des ouvrages de la ZAP (Zone d'action prioritaire). Extrait du volet local du PGA.

Afin de suivre l'évolution de l'avancement des aménagements et des actions mises en place au niveau de ces ouvrages, une base de données a été élaborée par MIGADO, validée en Groupe Technique Anguille, et mise en commun avec les différents partenaires afin de suivre les actions engagées sur le territoire.

Les informations concernant le bassin Garonne Dordogne Leyre et Canal des Etangs sont synthétisées par MIGADO grâce au réseau d'acteurs et de partenaires locaux (Syndicats de bassins versants, techniciens rivières...). Les informations concernant les bassins de la Charente et de la Seudre sont synthétisées par la Cellule Migrateurs Charente puis transmises régulièrement à MIGADO pour la mise en commun des informations et l'édition de cartes globales à l'échelle du territoire concerné. La dernière actualisation des informations a eu lieu en décembre 2025 pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs et pour le bassin Charente Seudre en collaboration avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre.

Différentes étapes ont été déterminées comme nécessaires et validées par le Groupe Technique Anguille du COGEPOMI en juin 2010 pour le suivi de l'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP. Il a été décidé de modifier les termes utilisés afin de les uniformiser avec le travail porté par la DREAL de bassin et par les DDT et DDTM du territoire. Les termes indiqués **en gras** sont ceux proposés par le fichier de suivi de la DREAL de bassin. Cette modification a également été intégrée et prise en compte par la Cellule Migrateurs Charente Seudre, afin d'uniformiser les suivis.

- Obstacle franchissable lors de l'élaboration des listes PGA
- Discussion engagée – Démarche initiée : le propriétaire ou gestionnaire a été contacté par un partenaire local et des premières discussions ont eu lieu, montrant la volonté du propriétaire ou du gestionnaire d'enclencher une démarche concrète pour rétablir la libre circulation. Cependant, aucune action concrète n'a encore été lancée.
- Démarche lancée – Démarche engagée : le propriétaire (ou le gestionnaire) a lancé concrètement une action (type : une étude) afin de rétablir la libre circulation au niveau de son ouvrage.
- Rétablissement de la libre circulation – Démarche terminée : la libre circulation a été rétablie grâce à un aménagement spécifique, une gestion de vannes ou un arasement. Ce critère ne tient pas compte de l'efficacité de l'aménagement proposé.
- Obstacle posant un problème de franchissement ou sur lequel la franchissabilité n'a pas encore été expertisée. **Démarche prévue**
- **Démarche abandonnée** : l'ouvrage ne sera pas traité

L'avancée des actions mises en place sur les ouvrages de la ZAP est présentée sur les graphes ci-dessous, sur l'ensemble du territoire COGEPOMI.

Les termes utilisés ont donc été adaptés au fichier national, et de nouveaux termes sont donc apparus, comme « démarche abandonnée ». Pour le moment, un seul ouvrage classé ZAP a été abandonné car, étant un seuil naturel, il a été décidé de ne pas l'aménager.

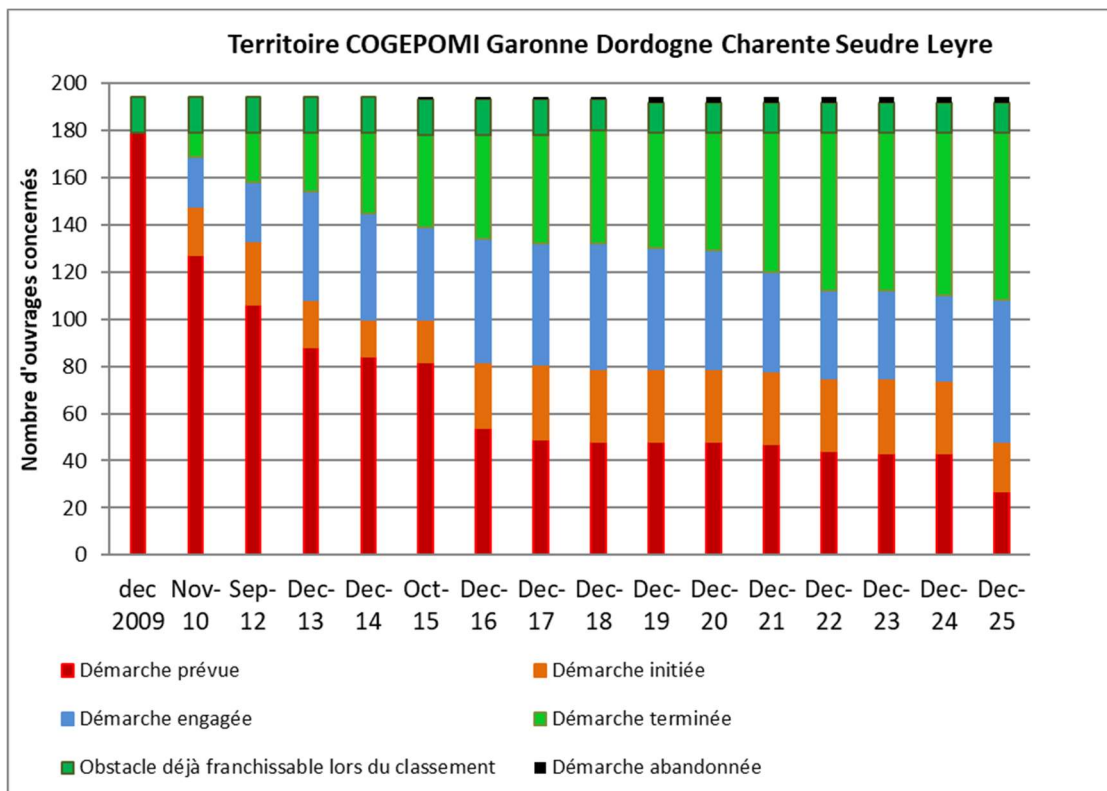


Figure 7 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Charente Seudre Leyre. Source : MIGADO, Cellule migrants Charente Seudre, 2025

Fin 2025, encore aucune démarche n'a été mise en œuvre sur 14% des ouvrages identifiés comme prioritaires dans le Plan de Gestion anguille. A ces ouvrages, s'ajoutent 10% des ouvrages pour lesquels un contact a été établi avec le propriétaire mais aucune démarche n'a été lancée. Des efforts d'animation et de priorisation envers ces ouvrages doivent être mis en œuvre. Tous ces ouvrages sont classés en liste 2, une obligation réglementaire existe pour rétablir la continuité écologique et doit être mise en œuvre. On constate des avancées relativement importantes avec l'aménagement d'ouvrages à marée au cours de l'année.

Si on regarde l'évolution des aménagements ou des discussions sur les ouvrages, spécifiquement sur le bassin Garonne Dordogne Seudre Lacs Médocains, on retrouve les observations faites précédemment avec plusieurs études et travaux qui se sont terminées sur le territoire et apparaissent en « démarche terminée ». Les études de nombreux ouvrages étant achevées mais les travaux non réalisés encore. Cependant, 24% des propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages semblent encore être réticents à la démarche. Un travail avec la DDTM Gironde a été mis en place afin de relancer les propriétaires et leur rappeler leurs obligations réglementaires.

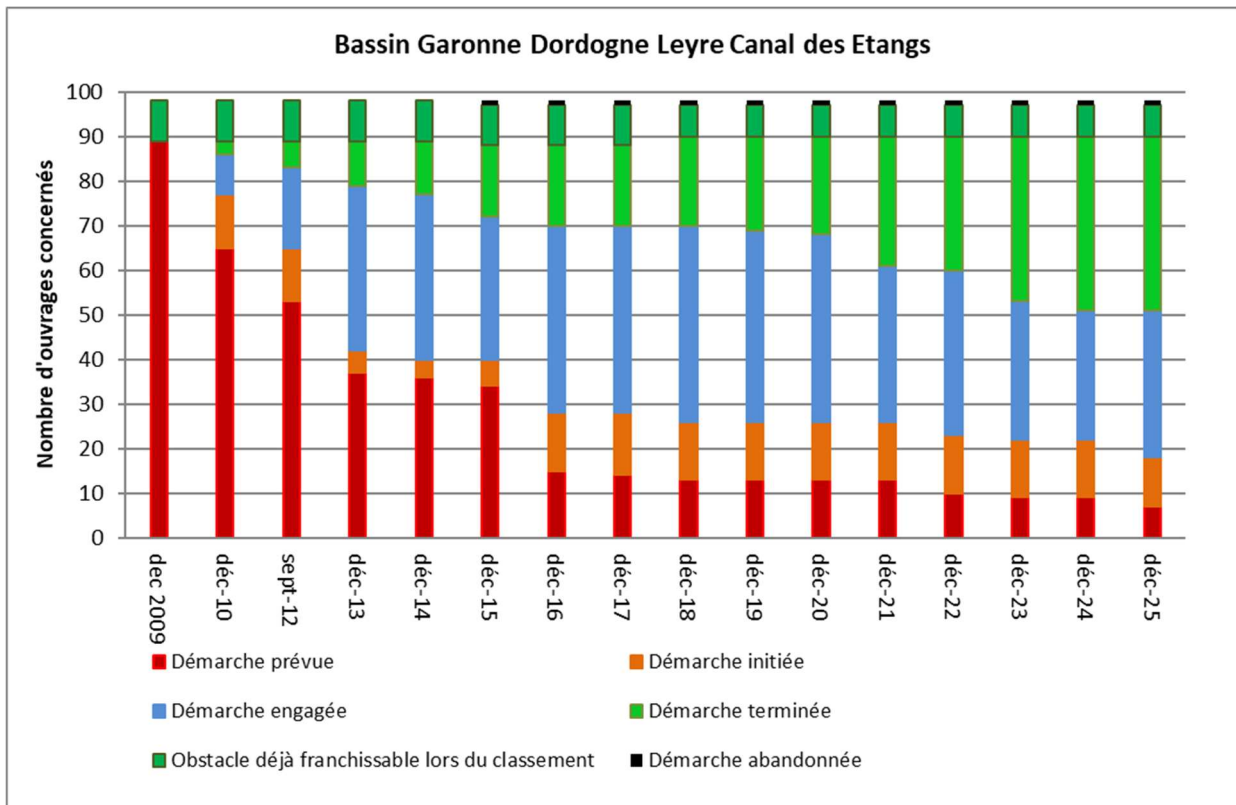


Figure 8 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Dans le cas spécifique des ouvrages soumis à marée tous les ouvrages ont été aménagés ou sont en cours d'aménagement. Les travaux sont prévus sur les autres ouvrages identifiés comme « démarche engagée » et ils devraient avoir lieu dans les prochaines années.

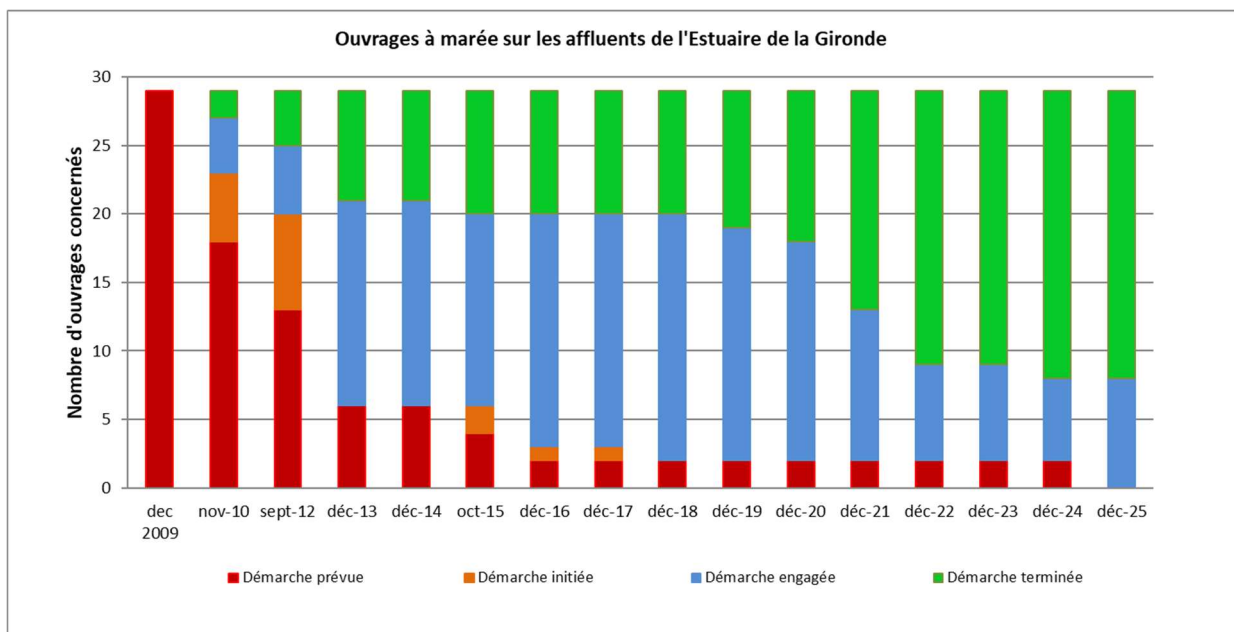
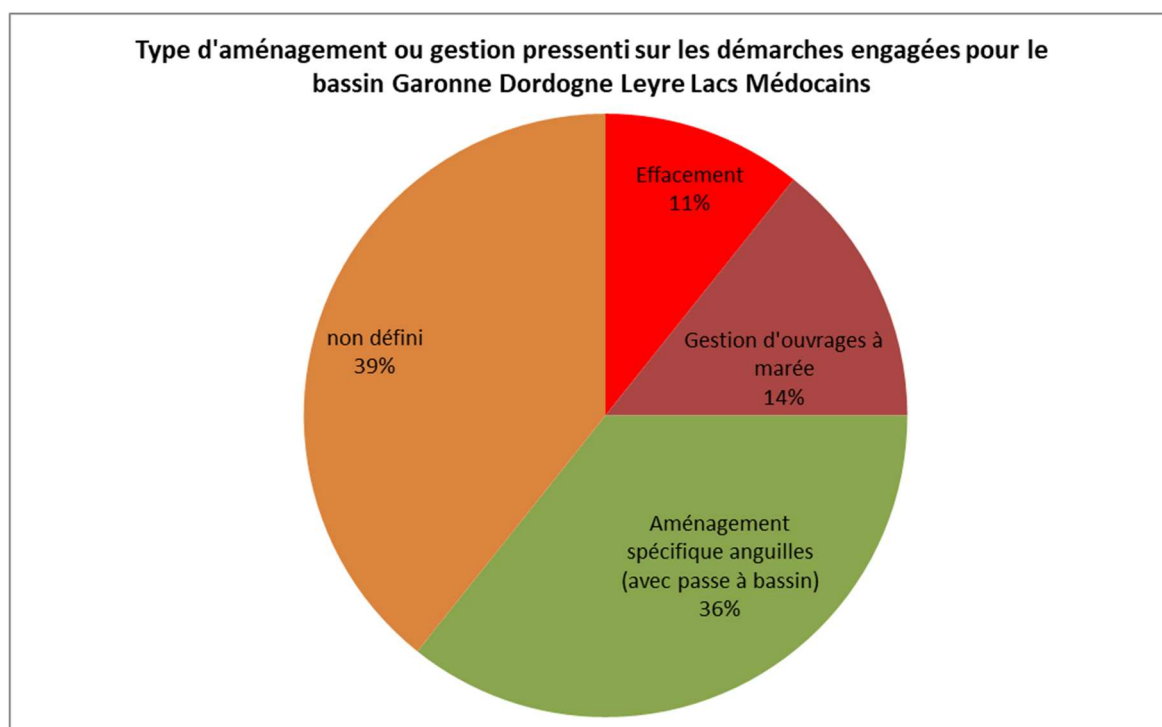


Figure 9 : Etat d'avancement d'aménagement ou d'intervention sur les ouvrages ZAP soumis à marée du bassin Garonne Dordogne Leyre Canal des Etangs.

Le type d'aménagement mis en place ou pressenti sur les ouvrages ZAP étudiés met en évidence une grande partie des travaux sur les ouvrages à marée, et des aménagements divers sur les autres ouvrages (cf. figure 10).



a)

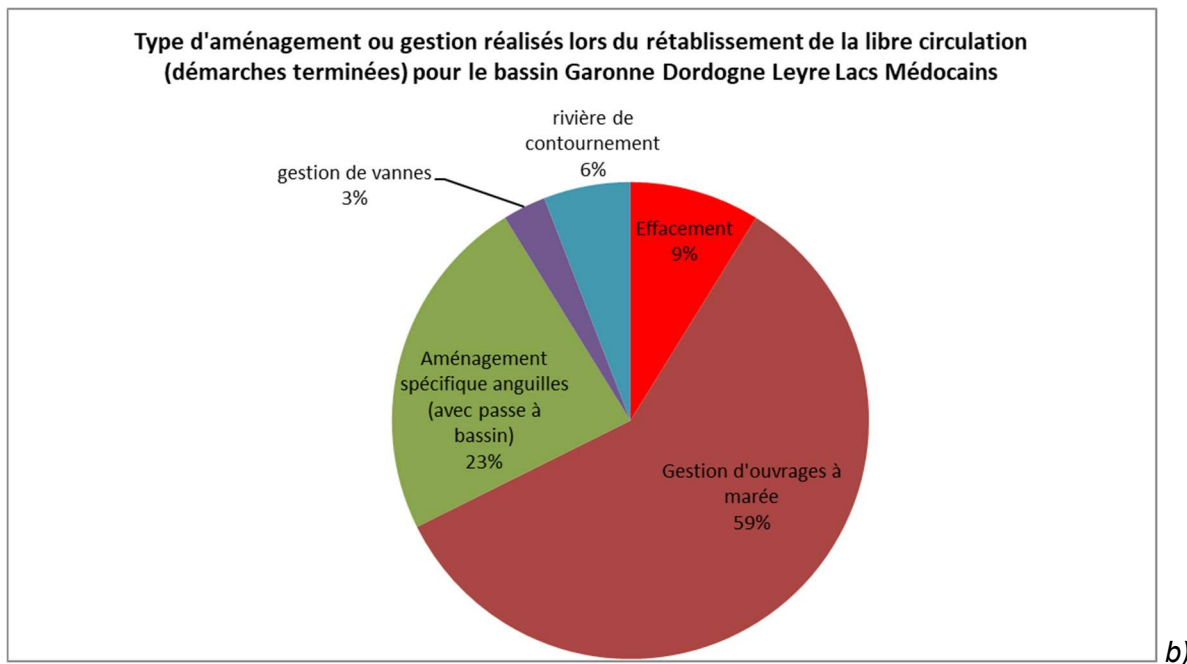


Figure 10 : Type d'aménagement ou gestion réalisés (a) ou presentis (b) pour le rétablissement de la libre circulation dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains.

En plus des travaux lancés sur les ouvrages ZAP, de nombreuses études portées par les FDAAPPMA33 (études groupées Gironde), par EPIDOR (Dronne), et par les Syndicats de bassins versants sont en cours sur le territoire. L'étude Groupée Gironde traite de 20 ouvrages ZAP (12 portes à flot et 8 seuils) et 16 ouvrages non-ZAP. Les autres études incluent à la fois des tronçons de cours d'eau classés en liste 1 ou en liste 2.

Suite à la mise en place de la Loi Climat et Résilience, des orientations de gestion et d'aménagement ont perturbé de nombreuses études en cours et travaux prévus. Des réunions spécifiques organisées par la DDTM33 ont lieu régulièrement pour adapter les listes d'ouvrages aux nouvelles orientations légales.

MIGADO fait partie des comités de pilotage et apporte un appui technique aux bureaux d'études et syndicats de bassin versant, ou aux porteurs de projet. Cet appui technique intervient à différents niveaux, de la rédaction des cahiers des charges des études, au suivi des bureaux d'étude, au suivi des travaux, et à la mise en place des tests de gestion des aménagements proposés.

En juin 2017, la DDTM33 avait informé les gestionnaires d'ouvrages en Gironde que MIGADO, au vu de son expérience sur les ouvrages à marée, était identifié comme le partenaire apportant son appui aux gestionnaires et à la DDTM33 sur la gestion des ouvrages à marée. L'OFB restait l'interlocuteur de la DDTM33 pour les moulins. MIGADO est donc l'interlocuteur privilégié de la DDTM33 lors des autorisations de prescriptions spécifiques des ouvrages et des gestionnaires lors des dépôts de dossiers d'aménagement ou gestion.

De nombreuses réunions et comités de pilotage ont eu lieu cette année sur différents secteurs, sur l'ensemble du territoire Garonne Dordogne.

2. LA COHERENCE DES ACTIONS DANS LE BASSIN : TRANSFERT DE METHODOLOGIES ET DE CONNAISSANCES AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DU BASSIN ET LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Tout au long de cette année 2025, de nombreux contacts ont eu lieu avec les différents partenaires, afin d'assurer une cohérence des actions mises en place dans le bassin, en fonction des méthodologies validées par l'Association MIGADO et ses différents partenaires.

2.1. Appui technique aux bureaux d'études et partenaires sur des cas concrets – transfert de connaissance et expertise

De nombreuses études d'état des lieux et diagnostics de bassins versants ou travaux sont en cours sur des affluents du bassin. Au cours de ces études, les partenaires financiers ont demandé aux bureaux d'études répondant aux appels d'offres de rentrer en contact avec l'animatrice du Groupe anguille afin qu'elle leur présente les méthodologies qui devront être utilisées sur ces bassins versants, ou l'état des travaux qui ont déjà été réalisés, pour éviter de dupliquer les actions. De nombreux bureaux d'études travaillant pour les gestionnaires de site ont donc contacté l'animatrice qui, par la suite, a travaillé de plus près sur des cas précis (lors de réunions de travail ou de sorties sur le terrain) afin d'apporter son expérience et une expertise sur les points à traiter. Cela a concerné principalement la problématique d'obstacles à la migration et des problèmes éventuels de franchissabilité.

2.2. Appui technique aux syndicats de bassins versants ou gestionnaires d'ouvrages

L'animatrice a participé ou a été contactée pour participer à de nombreuses réunions organisées par les Syndicats de bassins versants dans le cadre d'études spécifiques, en appui sur une problématique de franchissabilité d'ouvrages, ou dans le cadre de projets d'aménagements d'ouvrages. L'animatrice apporte lors de ces réunions une expertise sur les résultats présentés et les connaissances acquises dans le domaine.

De nombreux syndicats de bassins versants et techniciens rivière ont fait appel à MIGADO ces dernières années afin de recevoir un avis technique sur les projets engagés.

Toutes les études de continuité écologique en cours sur le bassin ont intégré MIGADO dans les comités de pilotage ou comités techniques des volets RCE.

MIGADO est en contact constant avec de nombreux gestionnaires de bassins versants, dont :

- SIBV Pointe Médoc, technicien rivière Noémie Robichon, Marion Montecot : suivi de la mise en place des travaux d'aménagement des ouvrages validés lors de l'étude de rétablissement de la continuité écologique sur le chenal du Gua, chenal de Guy et grand chenal de By
- Le CPIE Médoc et SIBV Pointe Médoc : gestion du marais du Conseiller
- Syndicat MBV Centre Médoc et Gargouilh, technicien rivière : Sébastien Simon. Révision du programme de gestion du SMBV
- Syndicat bassin versant Artigues Maqueline : Julien Laloubeyre, aménagement ouvrages sur Despartins
- Syndicat de bassin versant du Ciron, chargé de mission rivière Sébastien Irola et technicien rivière Max Laprie : suivi de l'étude groupée Ciron
- SIAEBVELG, chargé de mission Frank Quenault : étude hydraulique, gestion des écluses et rétablissement de la continuité écologique sur le Canal du Porge

- Bordeaux Métropole, étude pour la continuité écologique sur la Jalle de Blanquefort
- SPIPA, test de gestion d'ouvrages à marée pour l'optimisation des milieux aquatiques sur la Presqu'île d'Ambes.

Des contacts très réguliers ont lieu avec de nombreux techniciens rivières de différents bassins versants, qui n'hésitent plus à contacter MIGADO afin d'avoir des informations techniques sur des problèmes de franchissabilité dans la plupart des cas, des demandes d'appui lors de visites de terrain, ou de méthodologie à mettre en place. Les principales personnes en contact sont (ordre aléatoire) :

- Sébastien Simon, Syndicat Centre Médoc (33),
- Julien Laloubeyre, Syndicat d'Aménagement des bassins versants de l'Artigue et Maqueline (33),
- Romain Creiser, Syndicat des bassins versants des Jalles de Castelnaud et Cartillon (33),
- Sébastien Irola et Max Laprie, Syndicat d'Aménagement du bassin versant du Ciron (33),
- Laurent Degrave, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (33),
- Baptiste Londeix, Syndicat d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (33),
- Christophe Dufy, communauté des communes du Bergeracois (24)
- Julien Cachard, technicien rivière pour le SIAH Barguelonne et Lendou (82),
- Fabrice Demarty, technicien rivière Jalle de Blanquefort (33), Bordeaux Métropole,
- Noémie Robichon et Marion Montecot, technicien rivière Nord Médoc (33),
- Guillaume Bonvalet, technicien rivière de Barbanne, Palais, Lavie.
- Frank Quenault et Rémi Malraison, SIAEBVELG (33).

En 2025, de nombreux échanges et appuis techniques ont également été développés avec des partenaires bretons (syndicats de bassins versants, bureau d'étude, conservatoire du littoral) afin de travailler sur le dimensionnement d'aménagement tel que raidisseur sur des clapets ou portes à flot. MIGADO a apporté une expertise technique pour la mise en place des systèmes, a participé à des réunions en visioconférence pour expliquer le fonctionnement et retour d'expérience sur les systèmes et calcul le dimensionnement et force du ressort à mettre en place sur les différents sites. Ces sites étaient situés en Bretagne, en Normandie (baie de la Somme, baie du Morbihan).

2.3. Travail avec des partenaires institutionnels sur des problématiques plus générales

MIGADO a répondu aux demandes de différents partenaires afin de mettre à disposition et de synthétiser les informations existantes sur différents thèmes.

MIGADO fait également partie des comités départementaux qui se sont créés en Gironde et Lot et Garonne (actions portées par les FDAAPPMMA en collaboration avec les DDT et DDTM), et apporte un appui technique afin de suivre l'avancée de l'aménagement des ouvrages prioritaires anguilles (ouvrages ZAP).

MIGADO a travaillé avec la DDTM Gironde afin d'actualiser la totalité de la liste des ouvrages classés en liste 1 et liste 2, en apportant des informations complémentaires sur les propriétaires des ouvrages et l'état d'avancement de la franchissabilité des ouvrages. Cela représente pour la Gironde 270 ouvrages. Ce travail est en cours de révision et de modification suite à la Loi Climat et Résilience.

Comme mentionné précédemment, la DDTM Gironde a également demandé à MIGADO de travailler et d'apporter l'appui technique nécessaire aux gestionnaires des ouvrages à marée ayant participé à l'étude groupée Gironde afin de rendre franchissable au plus vite leurs ouvrages.

2.4. Transfert de connaissance et de méthodologie à l'échelle du territoire du COGEPOMI

MIGADO fait également, en collaboration avec les techniciens rivières, de nombreux suivis afin d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion ou des aménagements réalisés. Ces suivis par pêches électriques font partie du programme d'action de MIGADO au niveau du bassin et sont présentés dans le rapport « Actions pour la sauvegarde de l'anguille dans le bassin ». Des fiches seront réalisées par MIGADO afin de mettre en avant l'évaluation de l'efficacité des aménagements et les inconvénients et avantages de chaque type d'aménagement.

2.5. Animation du Groupe Anguille du GRISAM

Depuis novembre 2015, Vanessa Lauronce (MIGADO) est devenue co-animatrice du Groupe anguilles du GRISAM, en co-animation avec Anthony Acou du Museum d'Histoire Naturelle. Ce rôle initialement prévu pour 3 ans s'est poursuivi à cause de l'impossibilité d'organiser les nouvelles journées anguilles prévues en 2020 ou 2021.

Les dernières journées ont eu lieu du 27 au 29 mars 2018 à Rouen. Le nombre de participants (141 personnes) a été le plus important depuis le début de l'organisation des Journées anguilles du GRISAM. Etaient représentés des organismes de recherche, des acteurs socio-économiques (bureau d'étude, exploitants...), l'administration (Ministère, DREAL...), des Etablissements publics, des collectivités territoriales, des associations de gestion des poissons migrateurs, de pêche de loisirs, de pêche professionnelles... Un site internet a été créé et est dédié à ces journées : www.grisam-anguille-rouen-2018.com.

En 2021, une journée « atelier GRISAM Anguille » avait été organisée sur la thématique des Flottang.

Depuis le Groupe Anguille du GRISAM est un peu en suspens. En effet la convention liant les institutions membre du GRISAM : INRAE / OFB / MNHN doit être renouvelée, et est en attente de validation et de signature. L'organisation des prochaines journées nationales anguilles est en attente de la mise en place de cette convention.

3. LE GROUPE TECHNIQUE ANGUIILLE COGEPOMI

Pour rappel le Groupe Technique anguille du COGEPOMI regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la gestion de l'espèce :

- la DREAL Nouvelle Aquitaine, en tant que secrétaire du COGEPOMI,
- MIGADO, en tant qu'animateur du Groupe Technique Anguille COGEPOMI
- l'EPTB Charente, CAPENA et MIGADO pour la Cellule Migrateurs Charente Seudre,
- la FDAAPPMA17 en tant que maître d'ouvrage du suivi des passes de Saujon et Saint Savinien
- les pêcheurs professionnels maritimes représentés par le CRPMEM Nouvelle Aquitaine,
- les pêcheurs professionnels fluviaux représentés par l'AADPPEDG,
- la FDAAPPMA33 qui représente l'ensemble des FDAAPPMA du territoire COGEPOMI
- EDF
- OFB
- EPIDOR, en tant qu'animateur du groupe Migrateurs Dordogne
- SMEAG, en tant qu'animateur du Groupe Migrateurs Garonne
- SMIDDEST, en tant qu'EPTB du secteur aval du territoire.
- Les pêcheurs amateurs aux engins, représentés par l'AADAPEFG
- INRAE
- AEAG

Un groupe technique anguille COGEPOMI afin de présenter le bilan des actions 2025 et les actions 2026 a été organisé le 4 décembre 2025. La présentation bilan des actions et le tableaux de synthèse financiers sont joints en annexe de ce rapport.

4. SEANCE PLENIERE COGEPOMI

Le 4 juillet 2025, une séance plénière COGEPOMI a été organisée avec un ordre du jour incluant des points sur le repeuplement anguilles et présentant l'organisation du bilan du PLAGEPOMI. MIGADO a participé à cette réunion.

CONCLUSION

Les actions validées dans le cadre du PLAGEPOMI et du PGA sont en cours de réalisation. De nombreuses avancées ont pu être mises en évidence.

Des participations à des groupes de travail nationaux permettent de diffuser les expériences afin que cela participe à la sauvegarde de l'anguille. Des avancées concrètes ont eu lieu et une coordination réelle entre partenaires est maintenant évidente. Ce travail commun permet de regrouper les moyens et les efforts pour la sauvegarde de l'anguille. Dans le but d'assurer la cohérence des actions et la diffusion des données existantes, de nombreux partenaires (bureaux d'étude, syndicats de bassins versants) sont en relation constante avec l'animatrice du Groupe technique anguille.

Le travail 2025 a permis de poursuivre les avancées sur les aménagements à la libre circulation. MIGADO a activement participé aux différents comités de pilotage des études groupées ou des études de bassin versant pour la restauration de la continuité écologique. De nombreux syndicats et techniciens de bassins versants se tournent désormais vers MIGADO pour avoir des conseils sur la mise en place des aménagements sur les ouvrages à marée. Les retours d'expérience sur les premiers effacements d'ouvrages permettent également de motiver certains syndicats. MIGADO est reconnu auprès des différents partenaires pour son expertise sur ces sujets-là. Les avancées et aménagements concrets ont peu évolué en 2025, les études étant terminées, et en attente de validation par les services de l'Etat. Les travaux mettent du temps à démarrer, des appels d'offre devant être lancés par les maitres d'ouvrages pour trouver les opérateurs adéquats et les montages financiers devant être mis en place.

La position de MIGADO est confirmée également au niveau national par le fait que le GRISAM a confié à MIGADO la co-animation du groupe anguille GRISAM, en collaboration avec la Museum National d'Histoire Naturelle. En 2021, un atelier Flottang a été organisé et a permis de définir un protocole de travail et des objectifs communs lors de l'utilisation de ces outils. Le GRISAM est en attente de la signature au niveau national entre les parties prenantes de ce regroupement afin de poursuivre ses actions

Le Groupe technique anguille s'est réuni en décembre 2025 et a participé à la séance plénière de juillet 2025, afin de présenter l'état des populations d'anguilles.

Ce travail d'animation du groupe technique anguille permet d'avoir des synthèses à l'échelle du territoire COGEPOMI et de l'UGA de toutes les actions en cours sur les anguilles, et d'uniformiser les pratiques et méthodologies mises en place, seul moyen de pouvoir analyser les données de manière globale et avoir une vision générale de l'état de l'espèce. L'ensemble des données anguilles récoltées par les partenaires du territoire COGEPOMI sont rassemblées afin d'être valorisées au niveau national dans le cadre du Plan de Gestion Anguille.

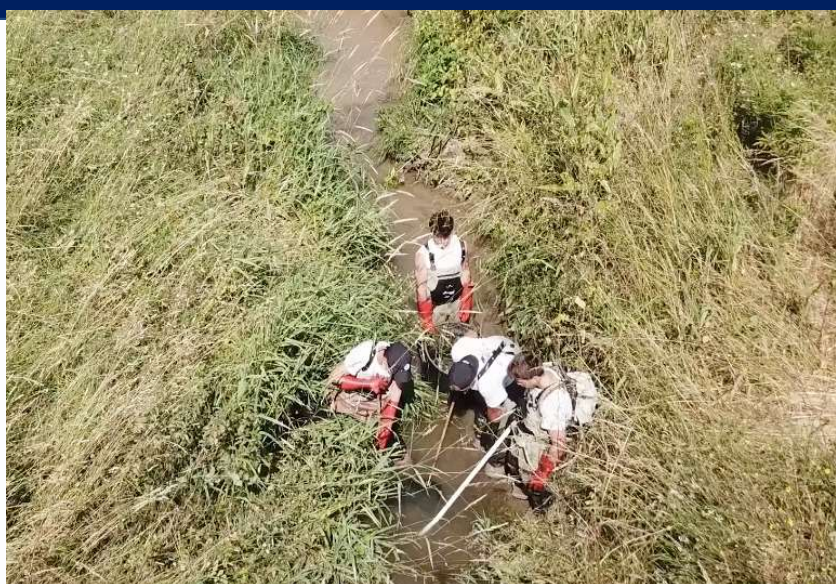
ANNEXES

ANNEXE 1

L'anguille européenne

Groupe Technique anguille décembre 2025

Groupe financeurs – bilan des actions 2025 et perspectives 2026



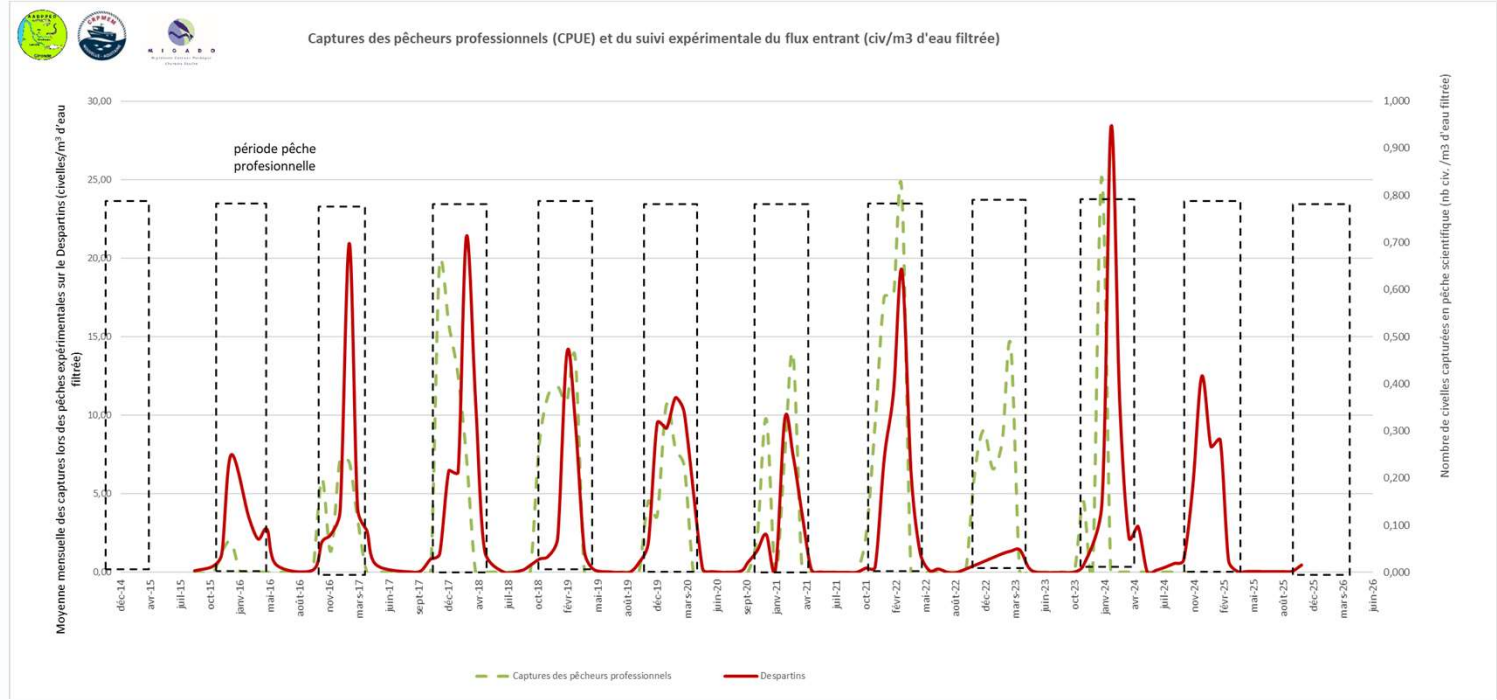
M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne
Charente Seudre

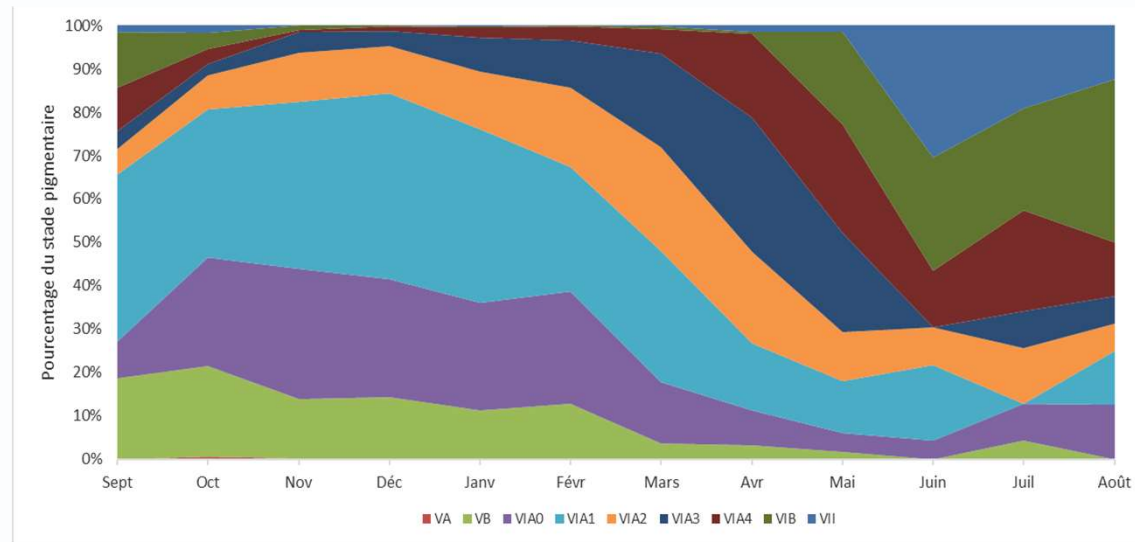
Le suivi d'état de la population



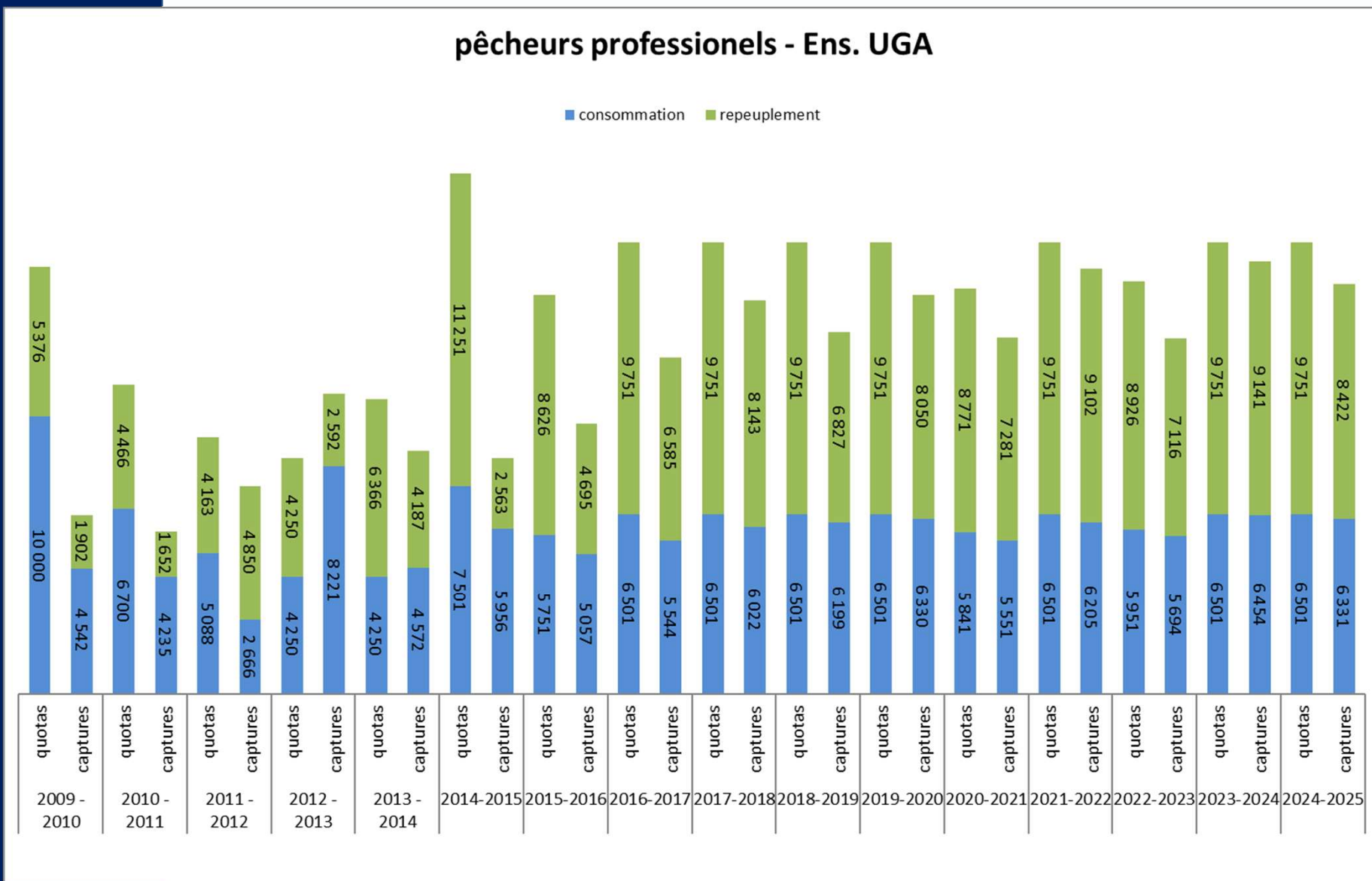
Le suivi du flux entrant de civelles dans l'Estuaire de la Gironde



- **Très fort recrutement pour la saison 2023 – 2024 et recrutement étalé sur une plus longue période en 2024-2025**

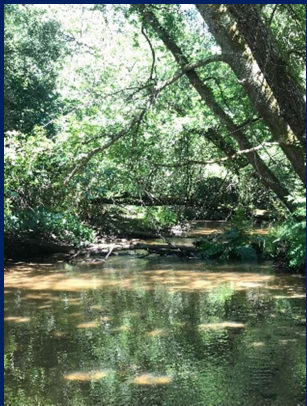


- **Pré-dominance du stade VIA1, avec une forte présence de VB à VIA0 de sept. à mars**



• Quota pêche pro maritime atteint à 92,76% (97,47% consommation et 89,62% repeuplement)
 • Quota pêche pro fluviale atteint à 76,2% (96,8% consommation, 62,4% repeuplement)

Les actions de suivi d'état de la population

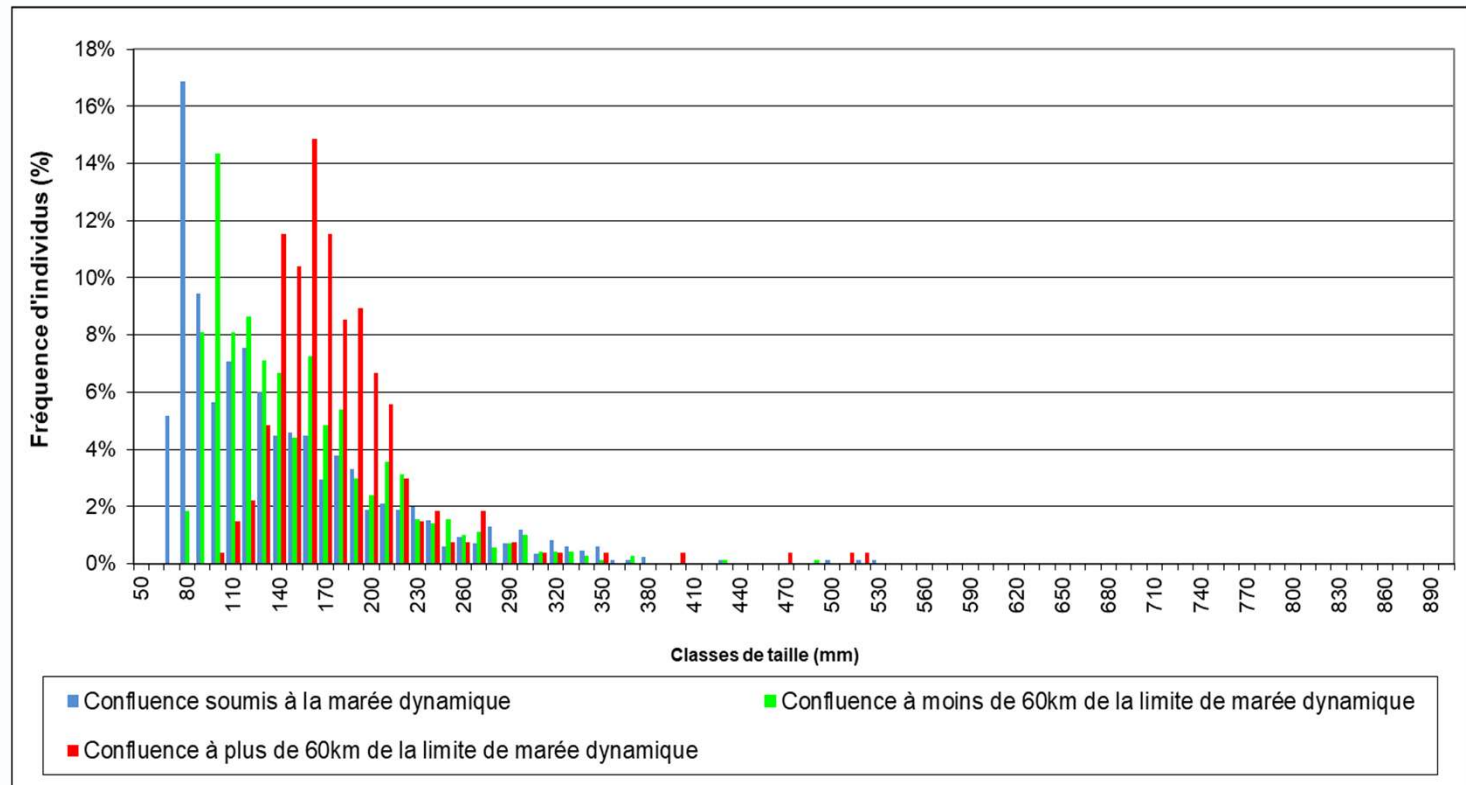


ACTANG

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

Objectifs :

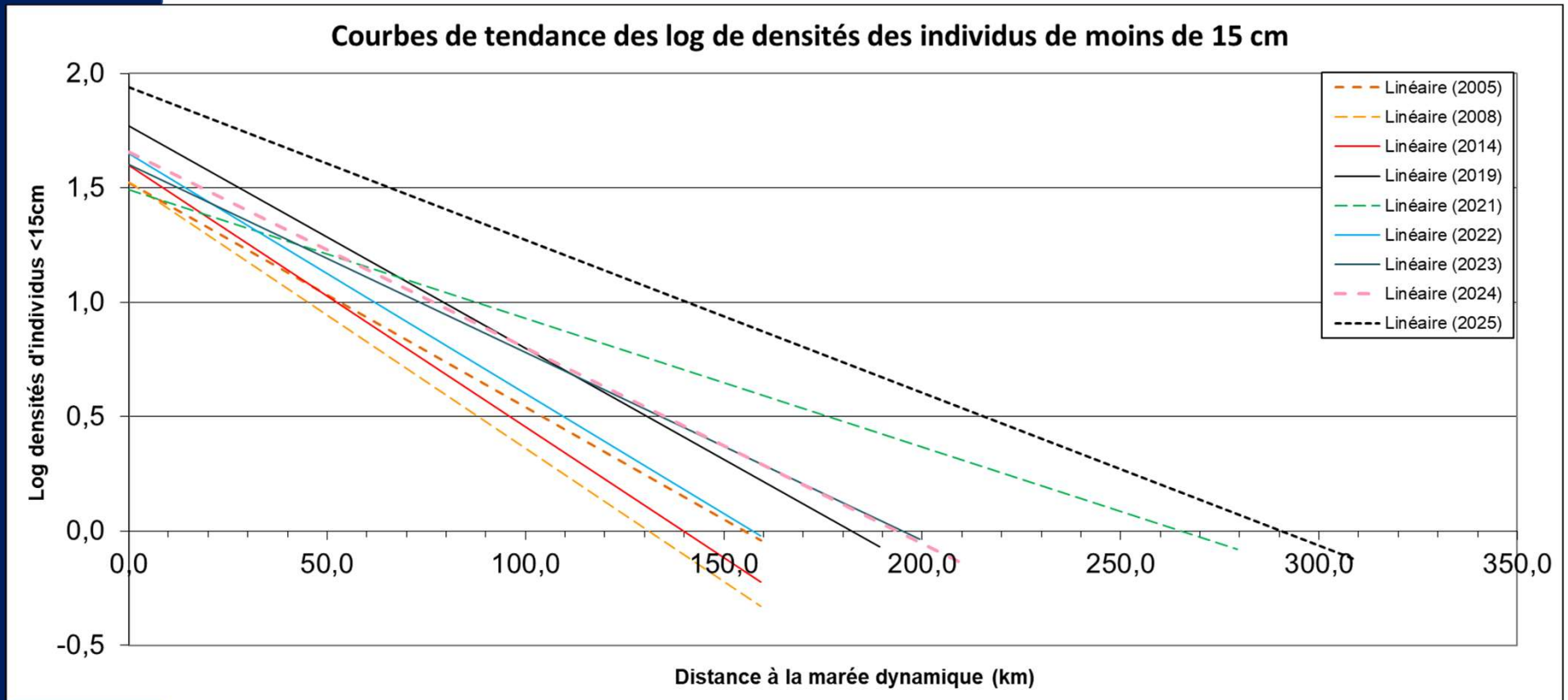
- Caractériser et suivre le front de répartition des anguilles de moins de 10 et 15 cm
- Axe Garonne : axe libre non entravé d'obstacles à la migration des moins de 10 et 15cm.
- 27 stations de pêches d'inventaire du front de répartition des jeunes anguilles
- Pose de flottang sur 6 stations pour comparer les résultats avec les captures par pêches électriques



Pêches spécifiques anguilles ciblant des jeunes stades principalement, mais avec la présence d'individus de toutes tailles

Le suivi du front de répartition des moins de 10 et 15 cm

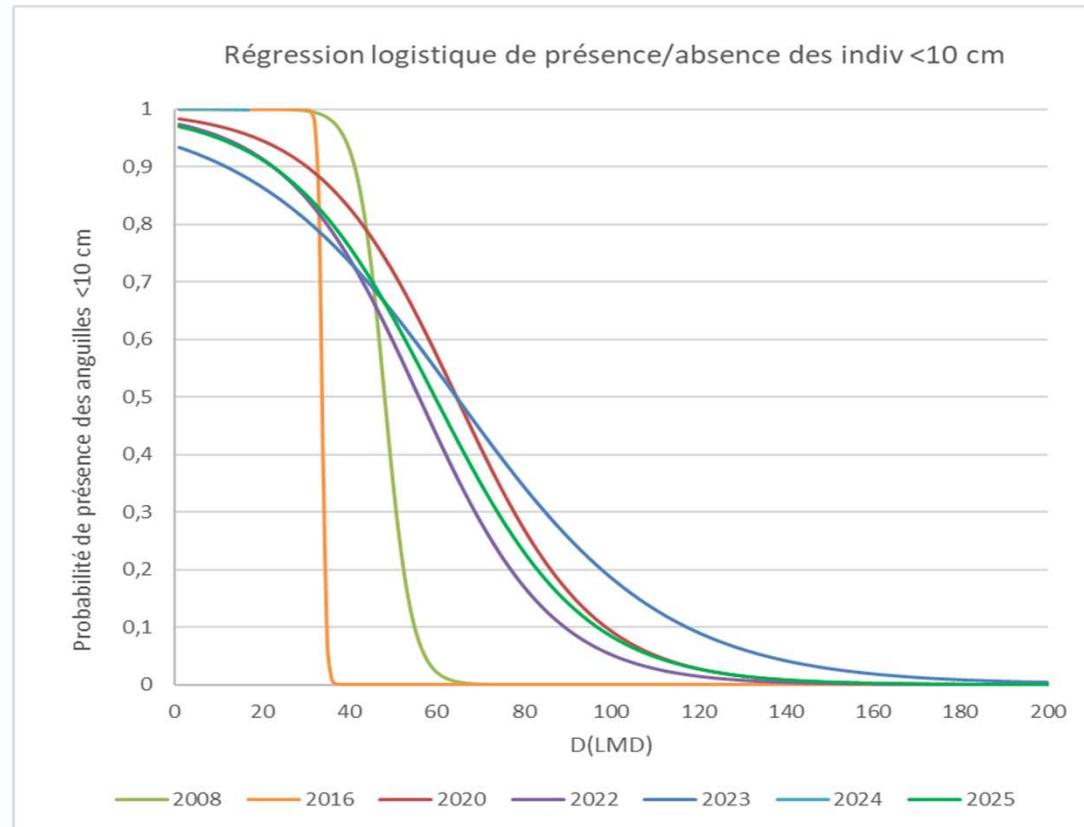
Front de répartition des moins de 15 cm : au-dessus des premiers obstacles sur les axes principaux



- Déplacement vers l'amont du front de répartition des jeunes individus de moins de 15 cm, proche des 300 km de la limite de marée dynamique en 2025 (130km en 2008)

Le suivi du front de répartition des moins de 10 cm

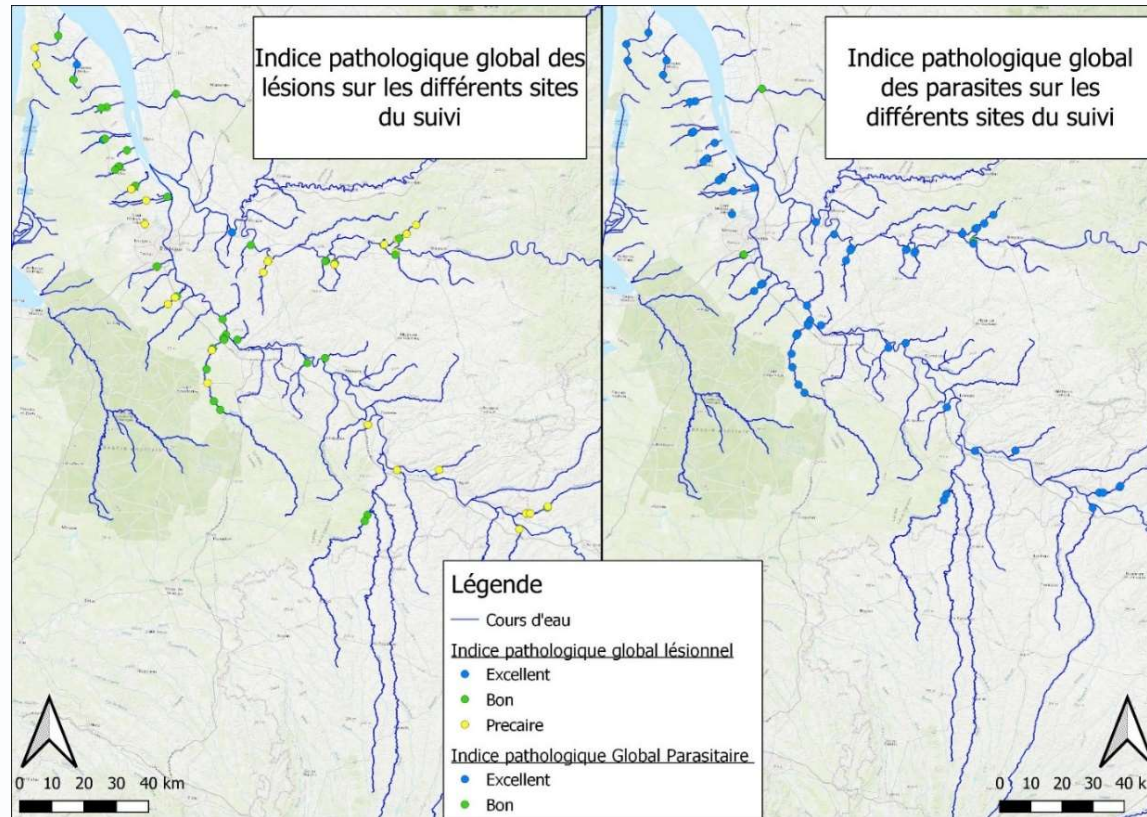
Limite de répartition et D50 sur Garonne et Dordogne



- D50 des indiv.<10cm proche de 70 km de la LMD en 2025 et de 55 km en 2008
- Déplacement vers l'amont du front de répartition des jeunes individus de moins de 10 cm

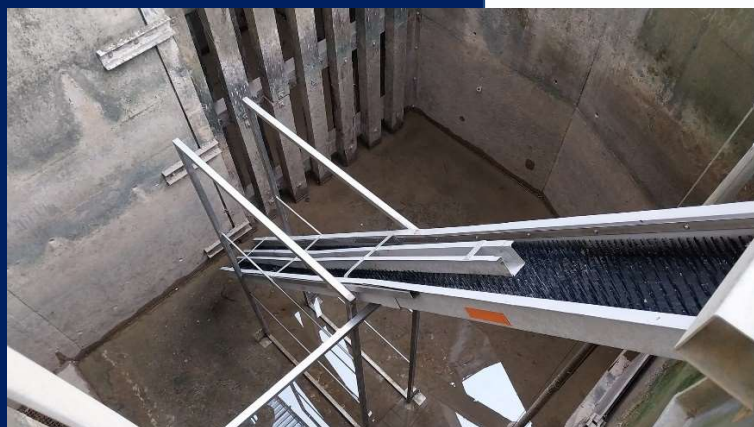
Etat sanitaire des anguilles

Analyse des codes pathologiques depuis le début des suivis



- Indice pathologique global lésionnel (IpGL) : prévalence des poissons présentant des lésions, intensité de la lésion, importance éco pathologique des lésions => bon à précaire
- Indice pathologique global des parasites : excellent
- Analyse de l'état sanitaire des anguilles prélevées lors des différents suivis. Données à mettre en commun avec les données FDAAPPMA33

Les actions de suivi d'état de la population



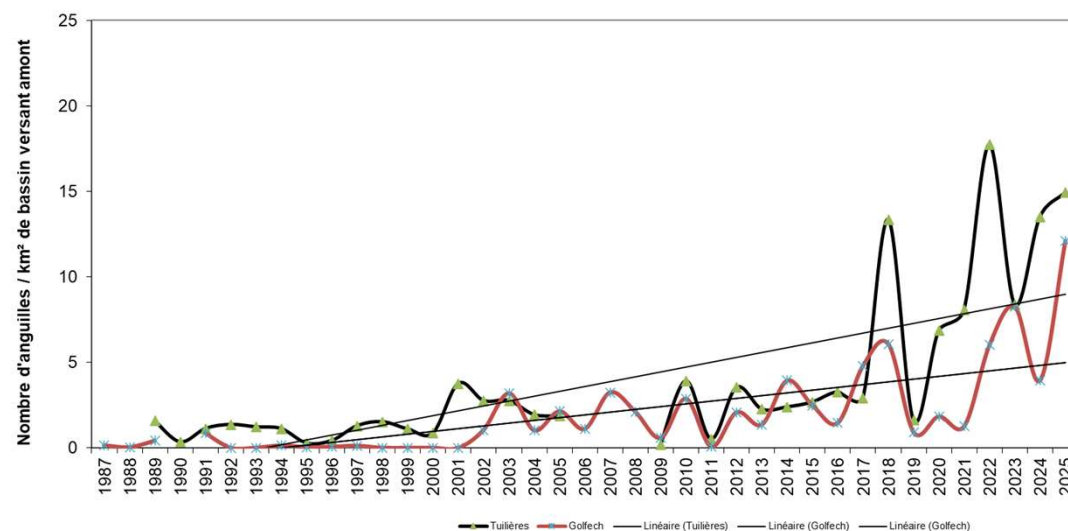
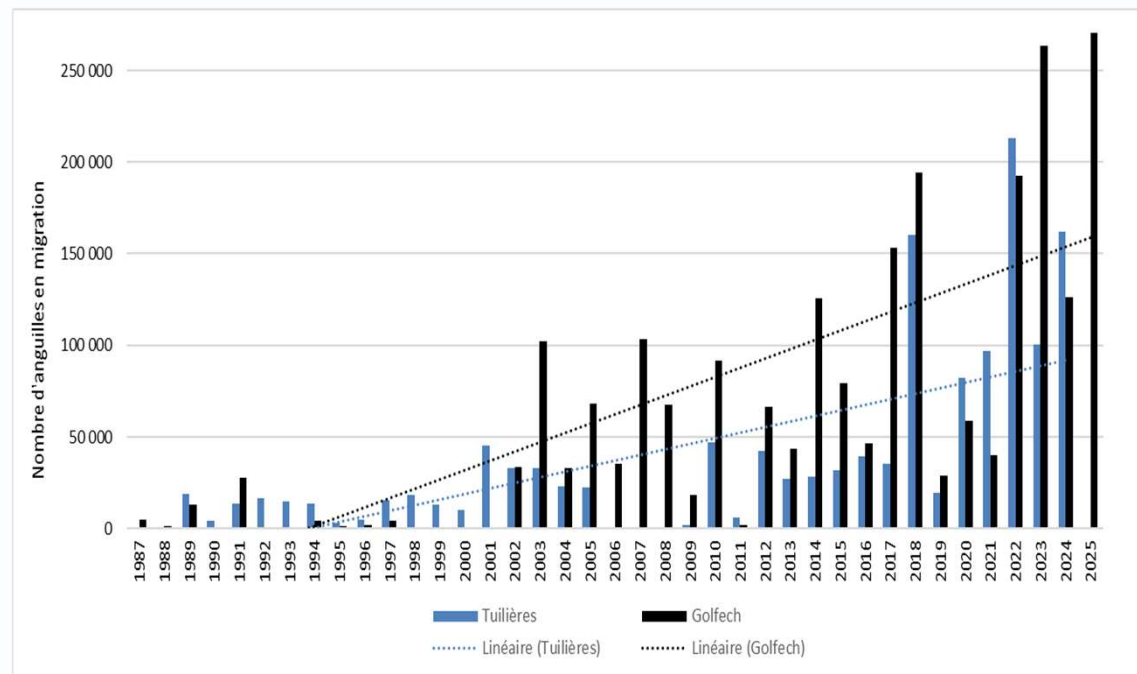
Bonne efficacité des compteurs automatiques proche de 97 à 99%. Investissement sur les 2 sites par EDF et MIGADO en 2022 et 2023

Test de gestion optimisée de la passe de Golfech pendant la saison 2023 (reprise des marquages en 2023, nouvelle passe en 2024 et modif entrée de la passe fixe) : bonne efficacité de la passe

Fortes migrations sur les stations par rapport aux années précédentes avec des conditions hydroclimatiques favorables

Analyse des données des passes spécifiques de Tuilières (manip 2021 à 2023) dans le cadre d'un post-doc INRAE, en collaboration avec OFB Pôle éco-hydraulique, EDF R&D, INRRAE et MIGADO

Les suivis aux stations de contrôle



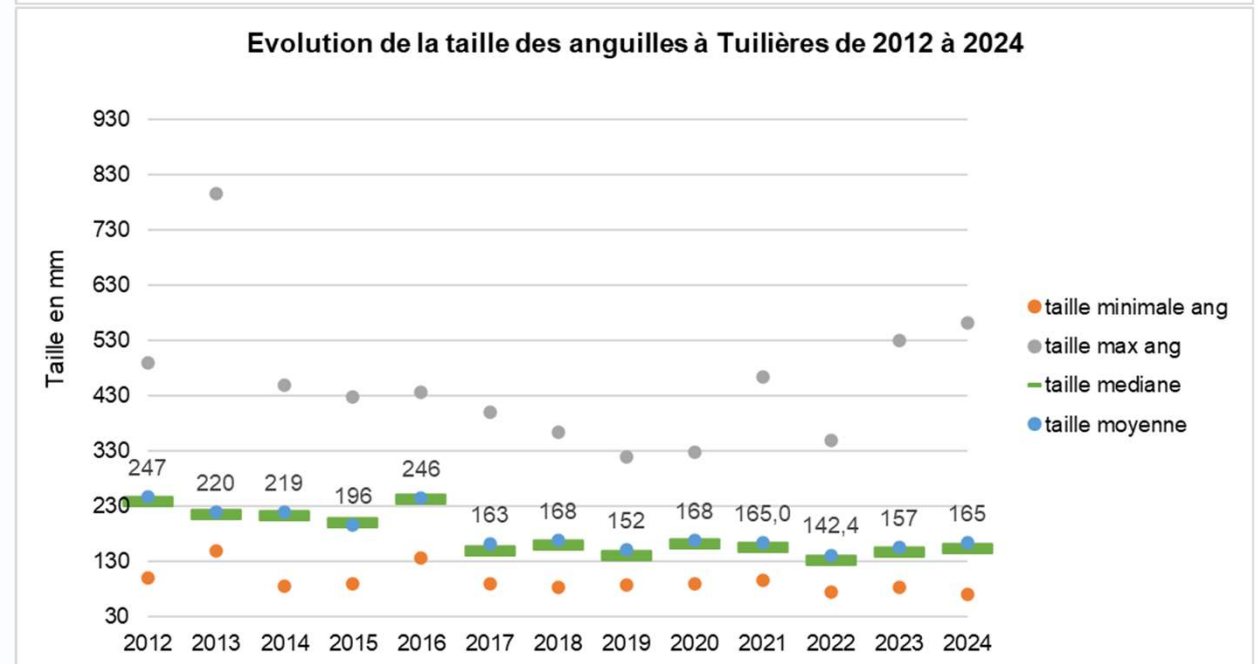
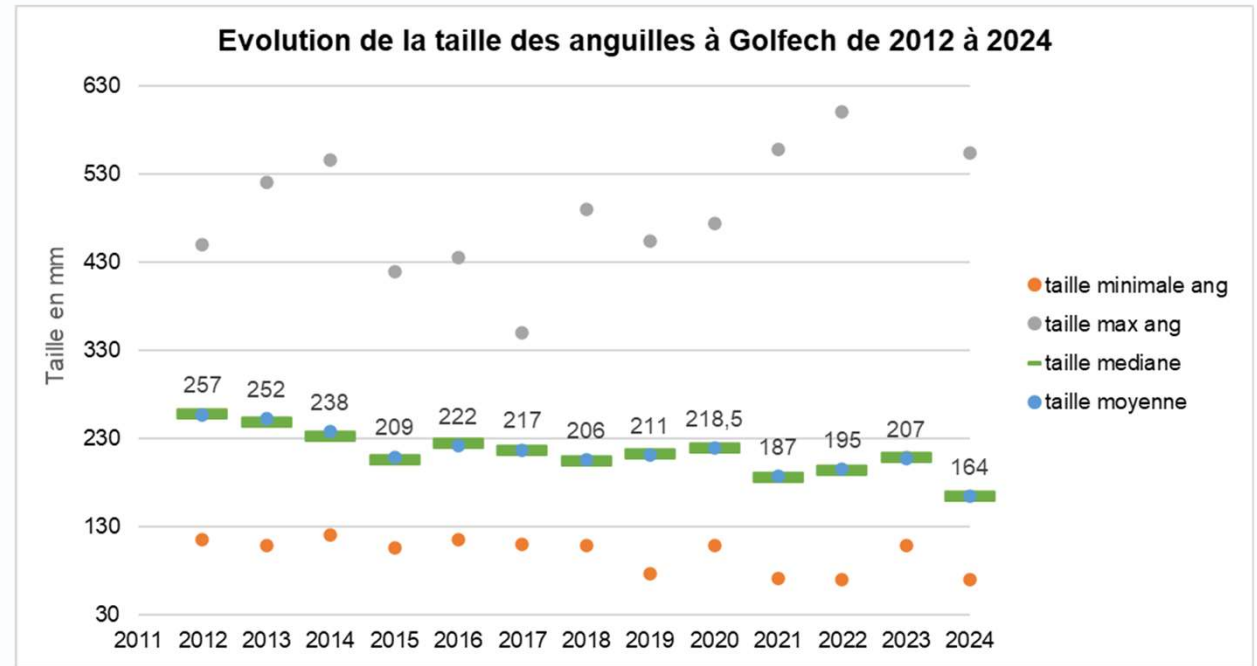
Les actions de suivi d'état de la population



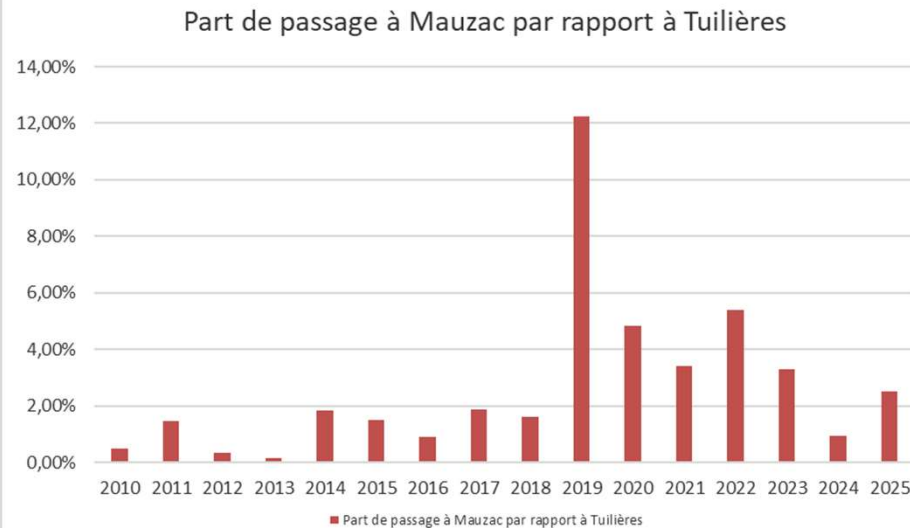
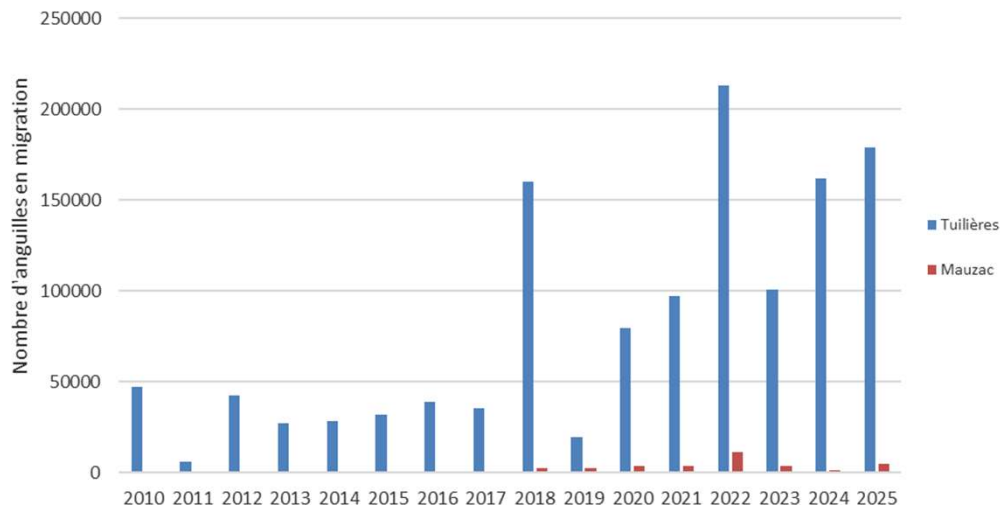
Les suivis aux stations de contrôle

- Diminution des classes de taille des anguilles aux stations de contrôle : reflet du décalage vers l'amont des individus

=> **augmentation du recrutement fluvial et estuarien**



Franchissement Tuilières / Mauzac

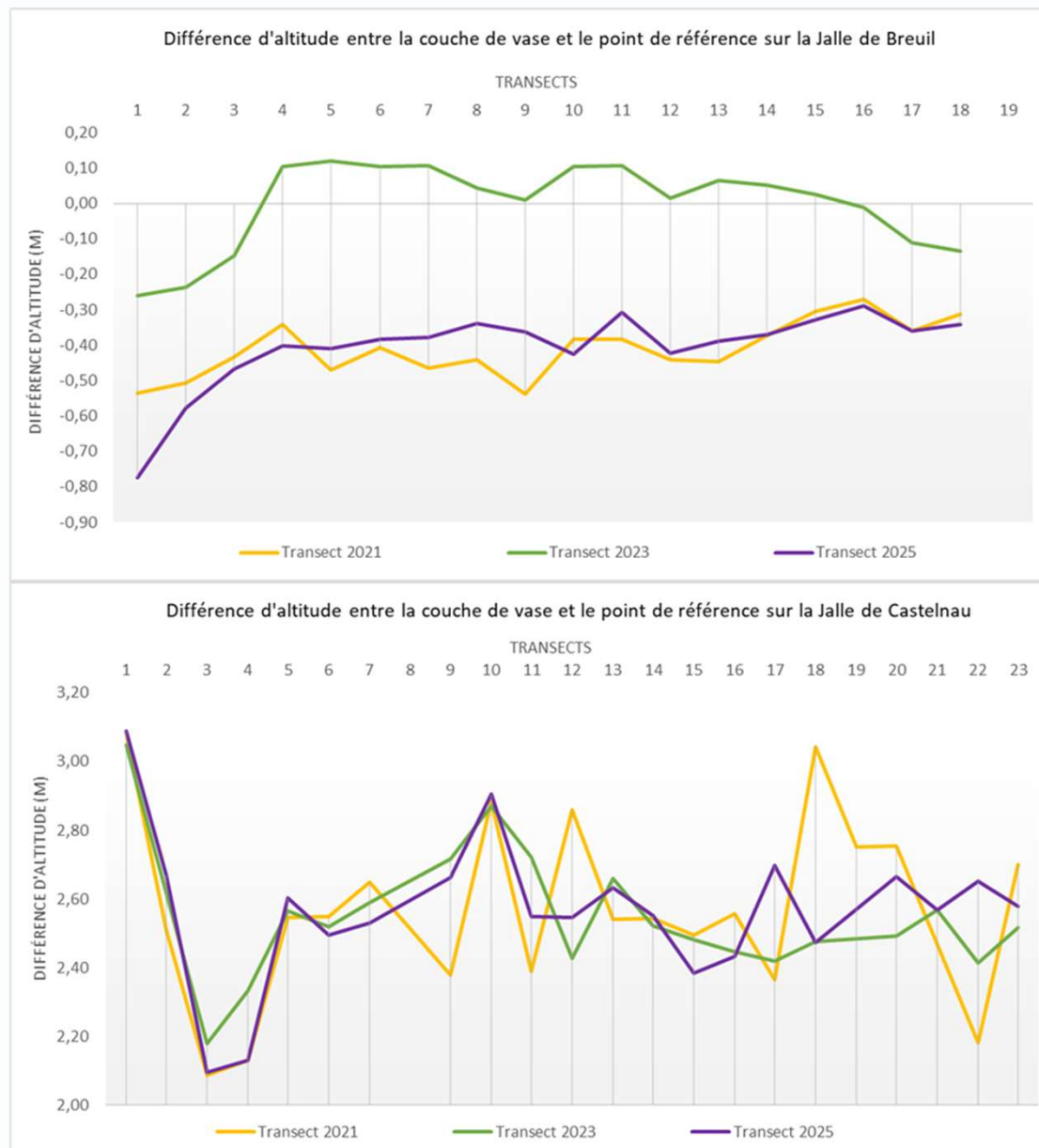
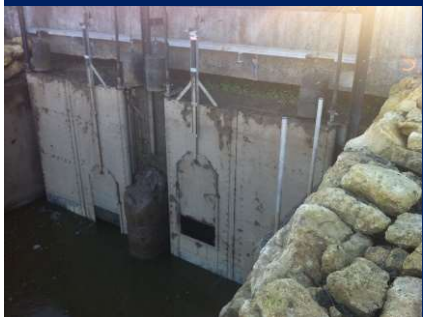


Plusieurs pistes pour **comprendre le faible nombre d'anguilles à Mauzac** :

- Pêches tous les 2 ans en amont pour repérer les jeunes individus : pour le moment pas de repérage de jeunes anguilles sur les stations prospectées
- Caméras supplémentaires installées sur les 2 passes pour évaluer l'efficacité des comptages video (données non traitées pour le moment)
- Évaluer l'efficacité d'une passe à bassins avec rugosité de fond pour les jeunes anguilles
- Comparer les tailles des individus dans les passes à bassins et sur les passes spécifiques (données non traitées pour le moment)
- Evaluation de la densité optimale en fonction de la distance à la mer dans le tronçon Tuilières/Mauzac (Ibottson et al., 2002)
- Même travail en cours à Malause et Golfech

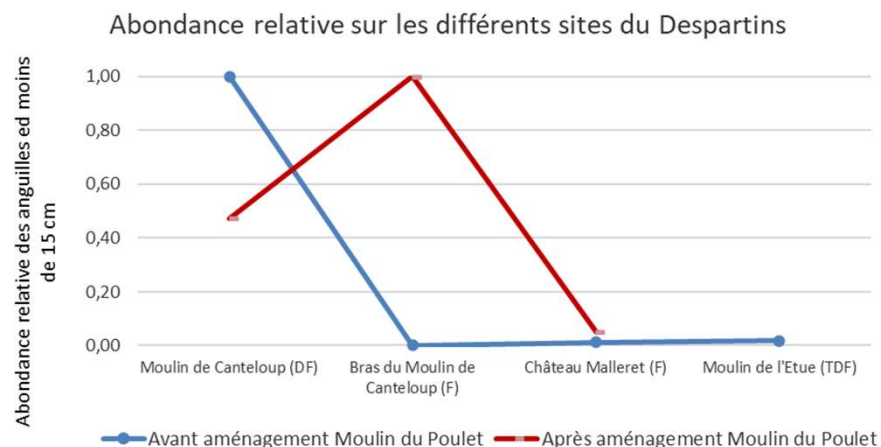
Evaluation de l'efficacité de la gestion des ouvrages à marée

- Suivi de l'envasement des jalles en amont des ouvrages aménagés



Aucun envasement constaté des secteurs amont

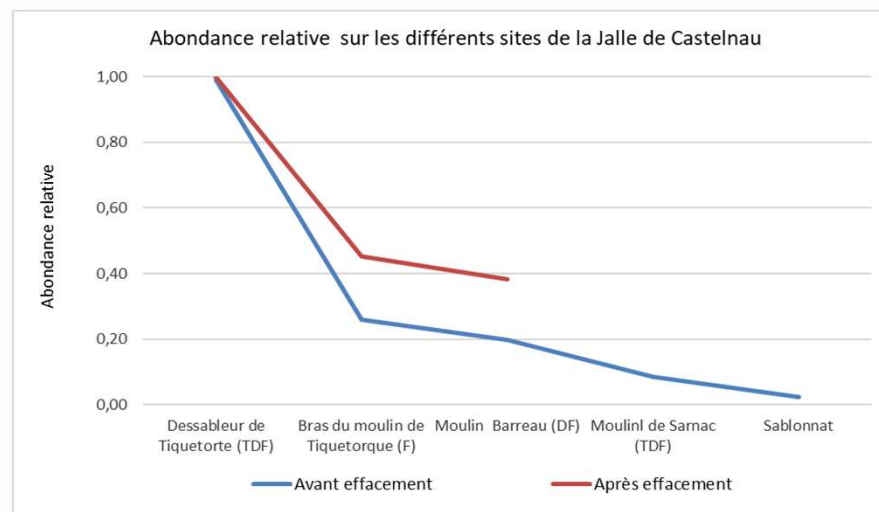
Augmentation de la densité des jeunes anguilles multipliée par 2 depuis la gestion adaptée de la vantelle de la porte à flot



Avant aménagement : blocage au pied du moulin du seuil du Moulin du Poulet

Après aménagement (création d'une rivière de contournement) : Répartition des jeunes anguilles sur le site du Moulin de Poulet au niveau de la rivière de contournement (substrat favorable)

Augmentation de la densité des jeunes anguilles multipliée par 5 depuis la gestion de la porte à flot



Avant aménagement : blocage de 78% des anguilles au niveau du premier ouvrage

Après aménagement (après seulement quelques mois de travaux) : blocage de 55% des anguilles seulement – travaux récents sur l'ouvrage. En attente du déplacement des individus vers l'amont.

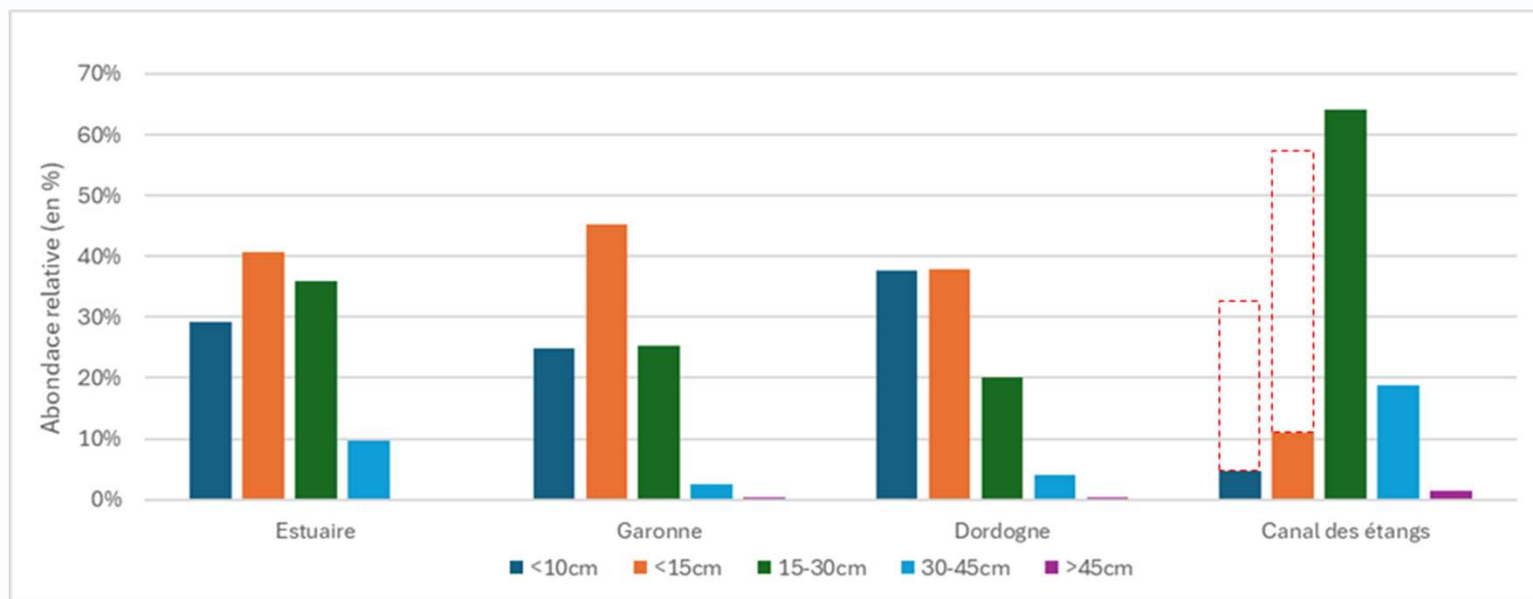
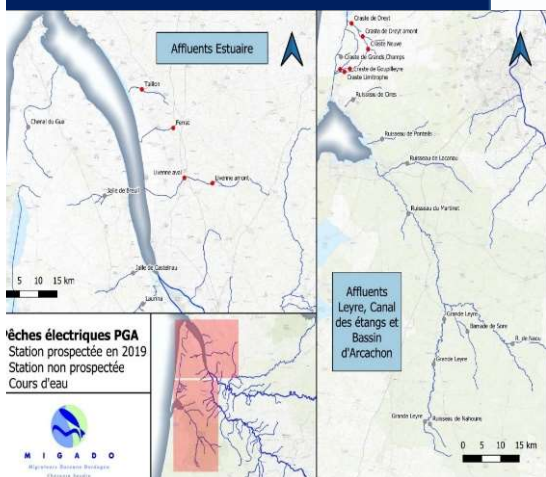
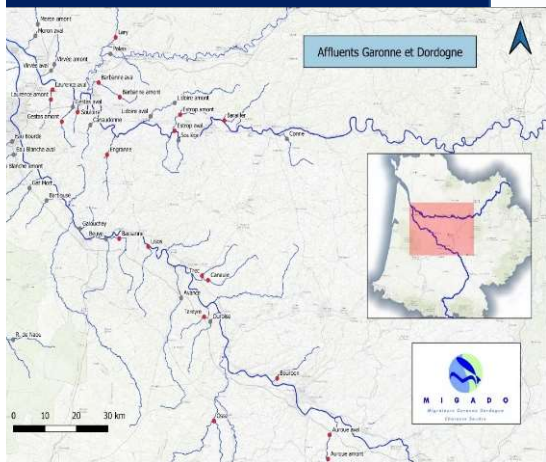
La population en place d'anguilles jaunes dans le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains, Arcachon

Objectif :

Dans le cadre du Plan de gestion anguilles, caractériser la population en place pour faire tourner le modèle EDA.

74 stations prospectées au martin pêcheur ou aigrette

18 sur le bassin Dordogne, 20 sur le bassin Garonne, 9 sur affluents Estuaire, 4 affluents de l'Isle, 3 affluents du bassin d'Arcachon, 9 sur le bassin de la Leyre, 11 sur le bassin des Lacs Médocains

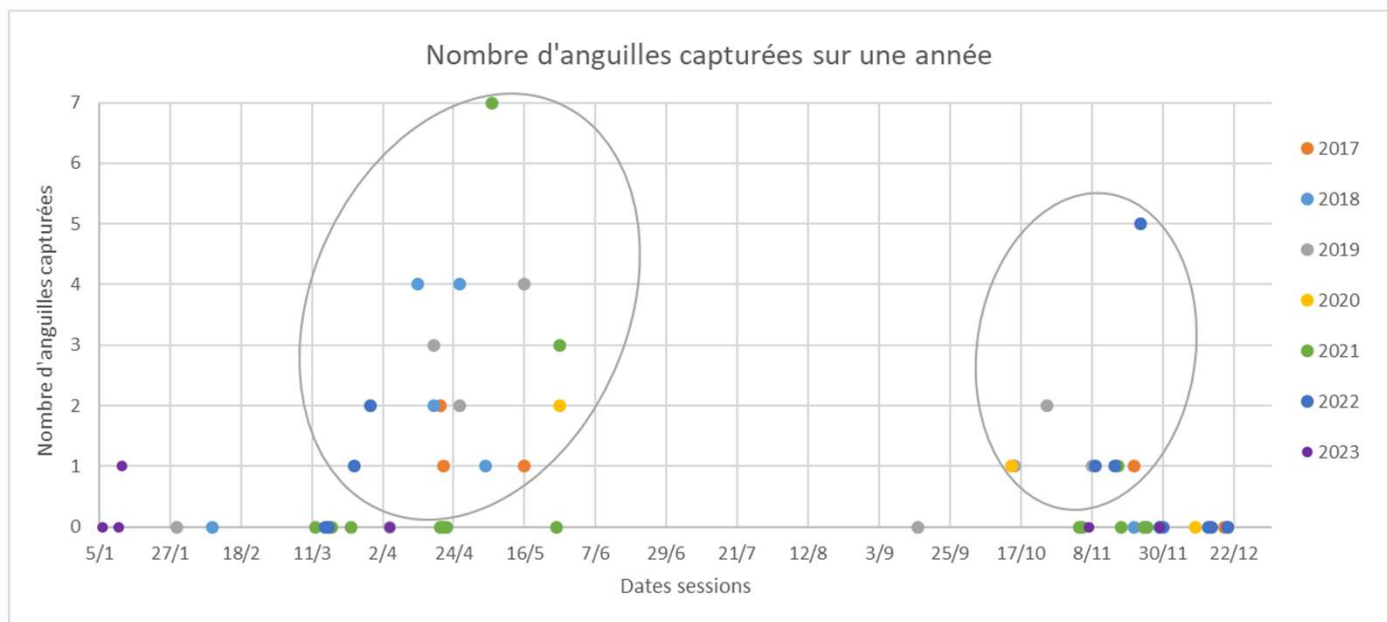
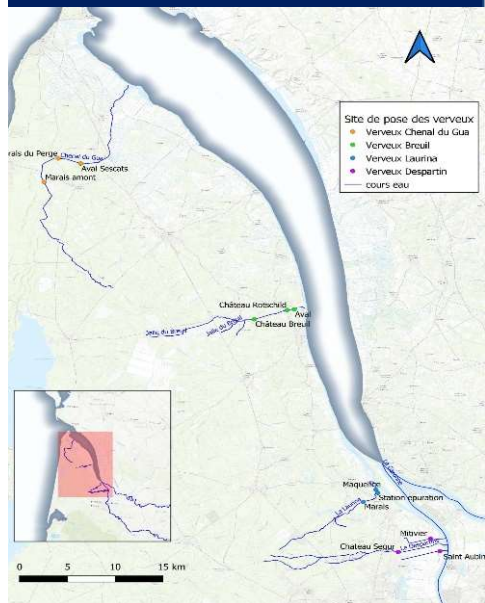


Données utilisées dans le cadre du modèle EDA pour évaluer les échappements des bassins versants français

Les anguilles de dévalaison et la gestion du milieu

Evaluation de la capacité de dévalaison des anguilles argentées dans les zones de marais aménagées pour la montaison

Pose de verveux tous les 3 mois sur Chenal du Gua, Jalle du breuil, Despartins et Laurina



1,18 à 1,42 anguilles par sorties en 2018 et 2019 – 0,83 ang par sortie en 2022, 0,73 anguilles par sorties en 2021

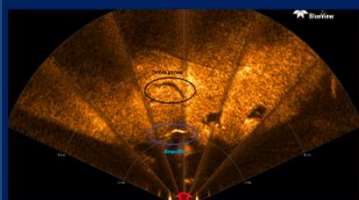
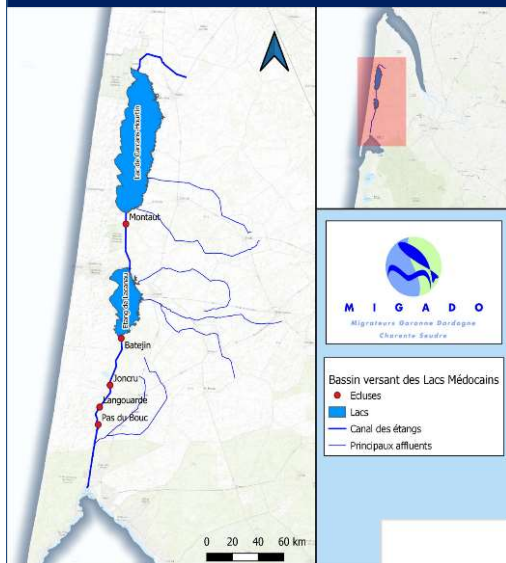
Les principales captures ont lieu au printemps et à l'automne, et sont directement liées à la vidange des marais



La dévalaison des anguilles – les Lacs Médocains

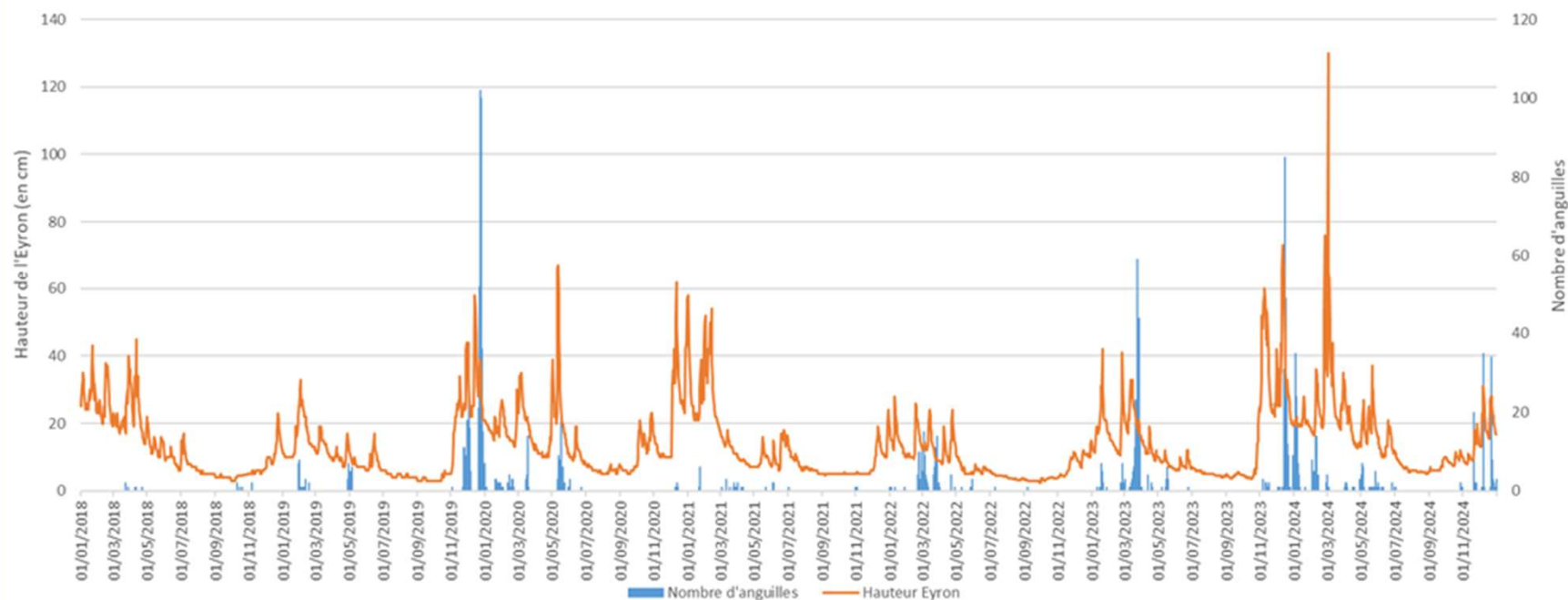
Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- 69% de l'année enregistrée (caméra enlevée pendant l'étiage)
- 2 070 heures visionnées en 2024
- Dévalaison des anguilles déclenchées par l'augmentation des débits sur la Craste de l'Eyron, ou les variations de la hauteur d'eau du lac de Lacanau (m NGF)
- Dévalaison exclusivement de nuit
- Repeuplement entre 2011 et 2016 de 7 millions de civelles
- La caméra sera déplacée au Pas du Bouc en 2026

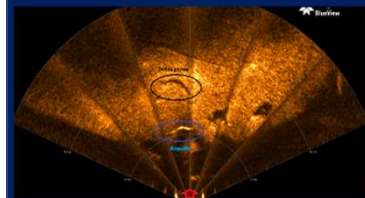
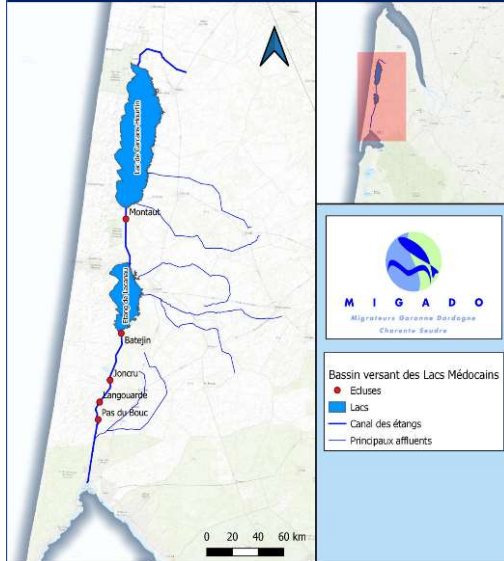


ARANG

Nombre d'anguilles observées en fonction de la hauteur d'eau de la Craste de l'Eyron de 2018 à 2024

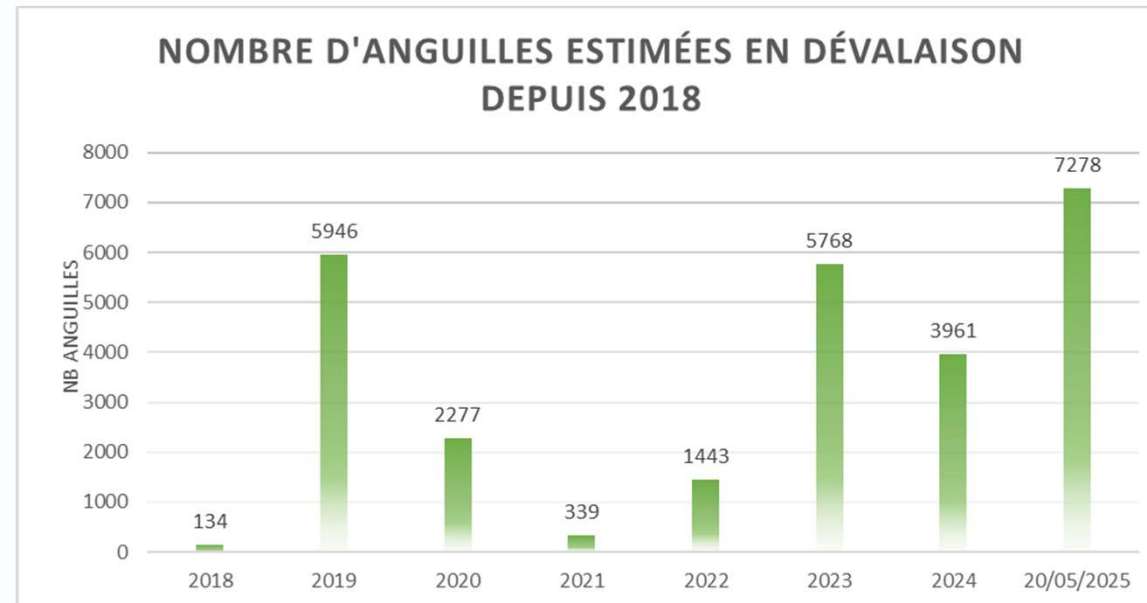
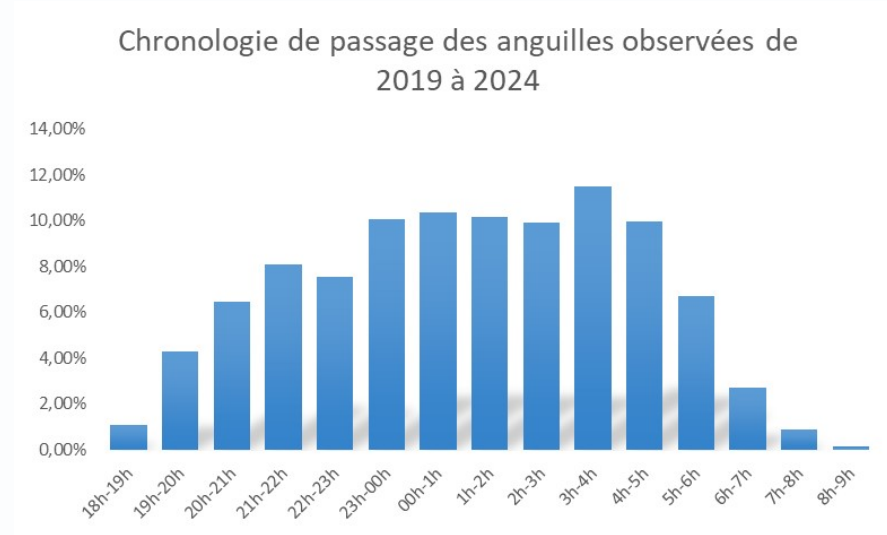


La dévalaison des anguilles – les Lacs Médocains

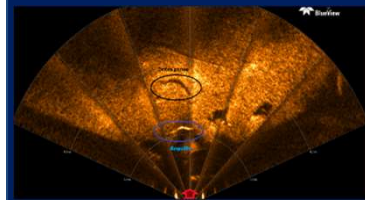
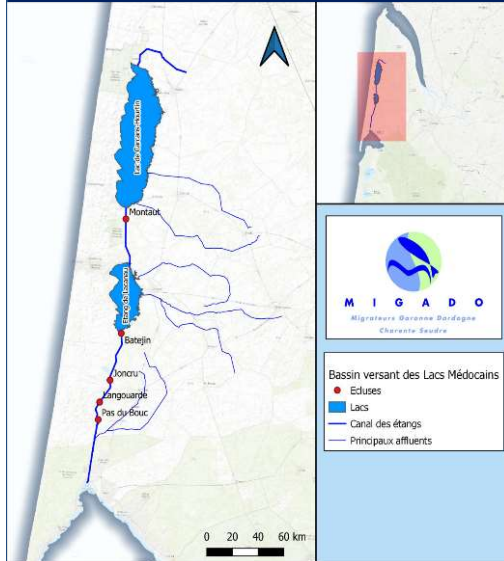


Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- Suivis depuis 2018
- Dévalaison exclusivement de nuit
- Nombre d'anguilles extrapolé en fonction de l'efficacité de la caméra

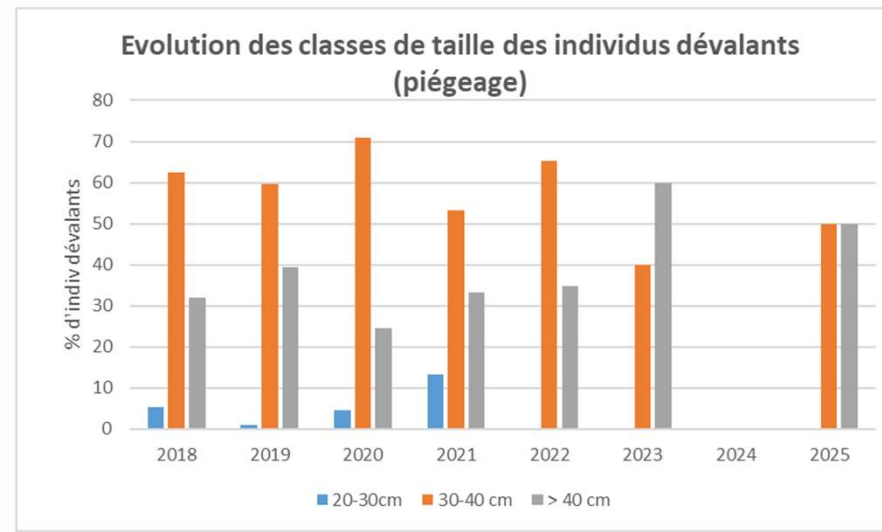
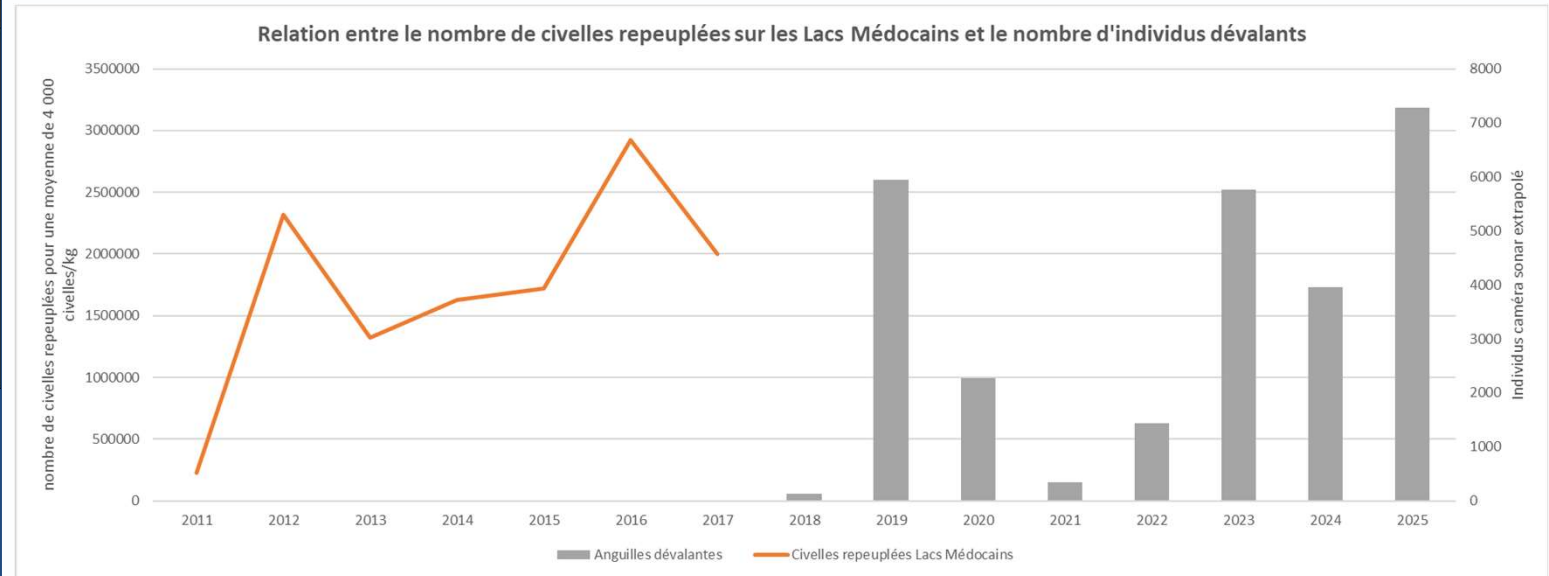


La dévalaison des anguilles – les Lacs Médocains



Suivi de la dévalaison à Batejin – Canal des Etangs

- Lien entre les civelles repeuplées et les anguilles en dévalaison observées en cours d'analyse
- Travail bibliographique en cours sur les travaux de INRAE sur la mise en œuvre d'une méthodologie de détection de la marque alizarine sans sacrifice de l'anguille



Données FDAAPPMA33 et MIGADO

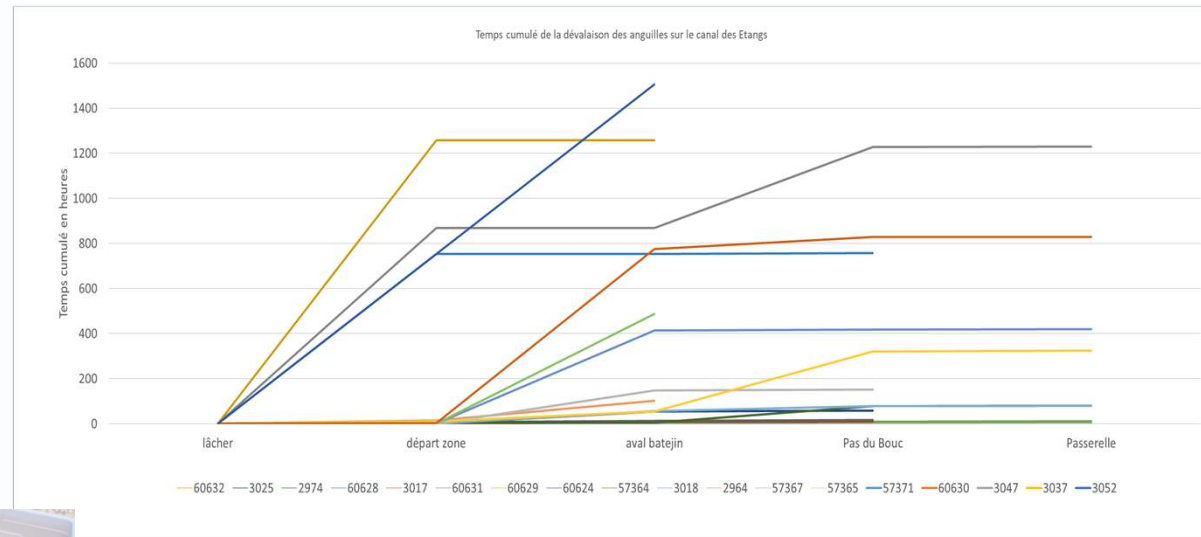
La dévalaison des anguilles dans les marais aval



Le marquage pour mieux comprendre la dévalaison

Batejin – Lacs Médocains –Gironde - Utilisation des marques acoustiques

- Marquage d'anguilles capturées au niveau de l'ouvrage par MIGADO : 23 anguilles marquées en 2025 (données en cours d'analyses)
- Réseau d'hydrophones installés de la sortie du Lac jusqu'à la sortie du Canal des Etangs
- Après remise à l'eau, les anguilles dévalent à la prochaine crue, ne reprennent pas la migration directement)



	Délai de reprise de la dévalaison		
	Moyenne	Min	Max
2020	4 jours 16h 31 min	8h 43 min	17 jours 8h 25 min
2021	9 jours 17h 40 min	20h 29 min	50 jours 23h 48 min
2022	10 jours 17h 6 min	19h 3 min	51 jours 8h 16 min
2023	158 jours 3h et 17 min	1 jour 5h 15 min	382 jours 14h et 22 min



La dévalaison des anguilles dans les marais aval

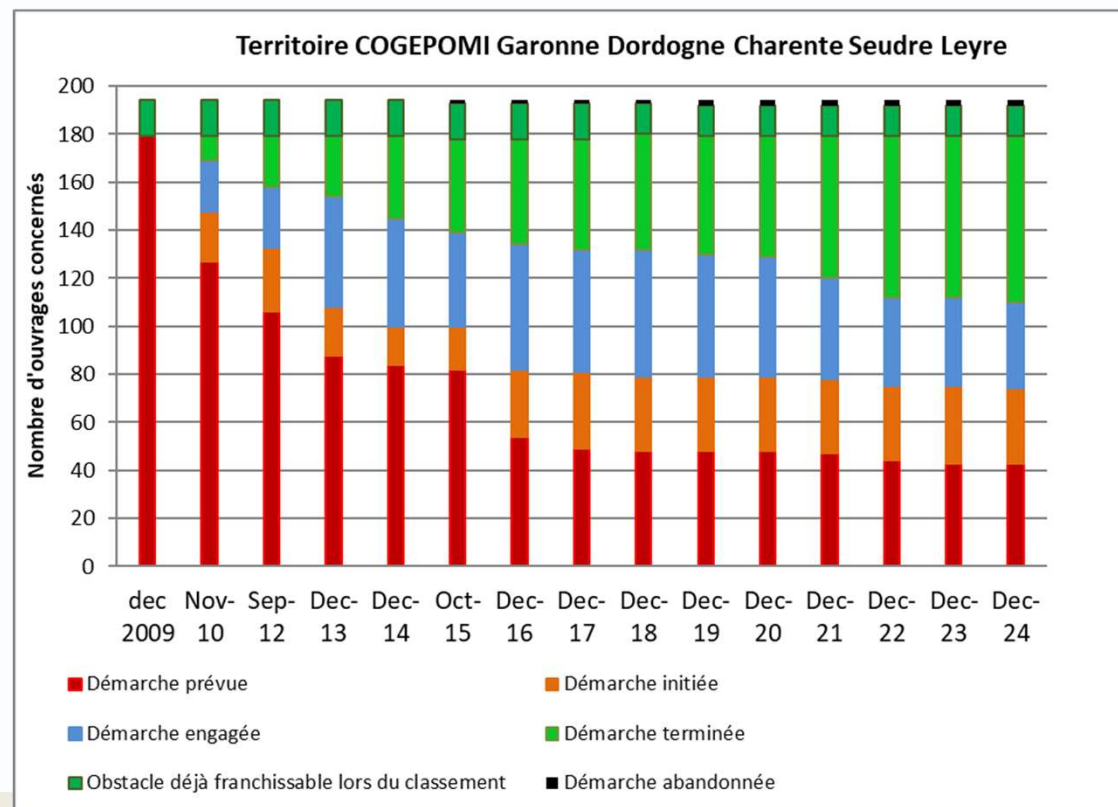
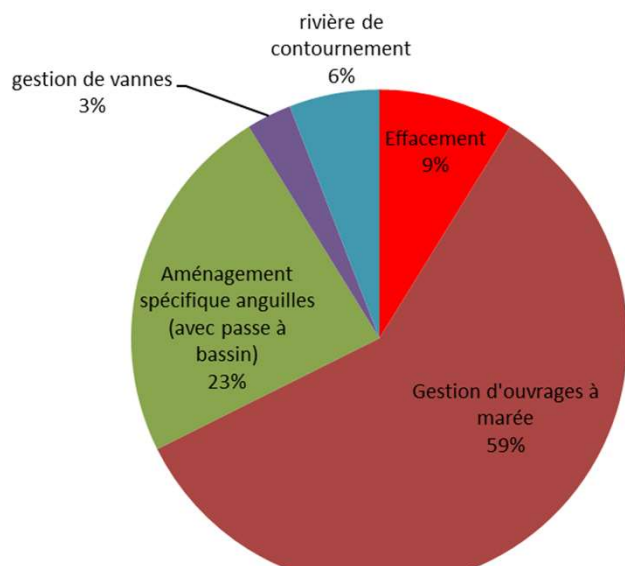
Le marquage pour mieux comprendre la dévalaison

Les marais de la Seudre – Utilisation des marques passives

- Marquage d'anguilles capturées aux verveux dans les fossés de la Seudre pour mieux comprendre les phénomènes déclenchant la dévalaison et la productivité du milieu
- En partenariat avec la Cellule Migrateurs Charente Seudre
- Participation de MIGADO à l'élaboration du protocole, dépôt saisine, marquage et analyse des données
- Début manip en 2025, poursuite en 2026



Type d'aménagement ou gestion réalisés lors du rétablissement de la libre circulation (démarches terminées) pour le bassin Garonne Dordogne Leyre Lacs Médocains



Territoire COGEPOMI

54% des obstacles traités ou en cours (étude terminée)

38% des ouvrages non traités dont 22% où les propriétaires ne veulent pas participer. Travail en cours avec DDTM pour relances

- **Appuis techniques aux gestionnaires de bassins versants et d'ouvrages pour le rétablissement de la continuité écologiques**, concertation sur la mise en place de règlement d'eau et de prescriptions spécifiques de gestion d'ouvrages, en lien avec les services Police de l'eau des DDT :
 - En Gironde et Dordogne : expl Chenal du Gua, du Guy, Despartins, Grand chenal de By, Jalle de Blanquefort, Jalle de Castelnau, Ciron, Barailler
 - Hors territoire MIGADO : en Normandie, dans la Baie de la Somme



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



L'anguille européenne

Bilan financier des actions anguilles

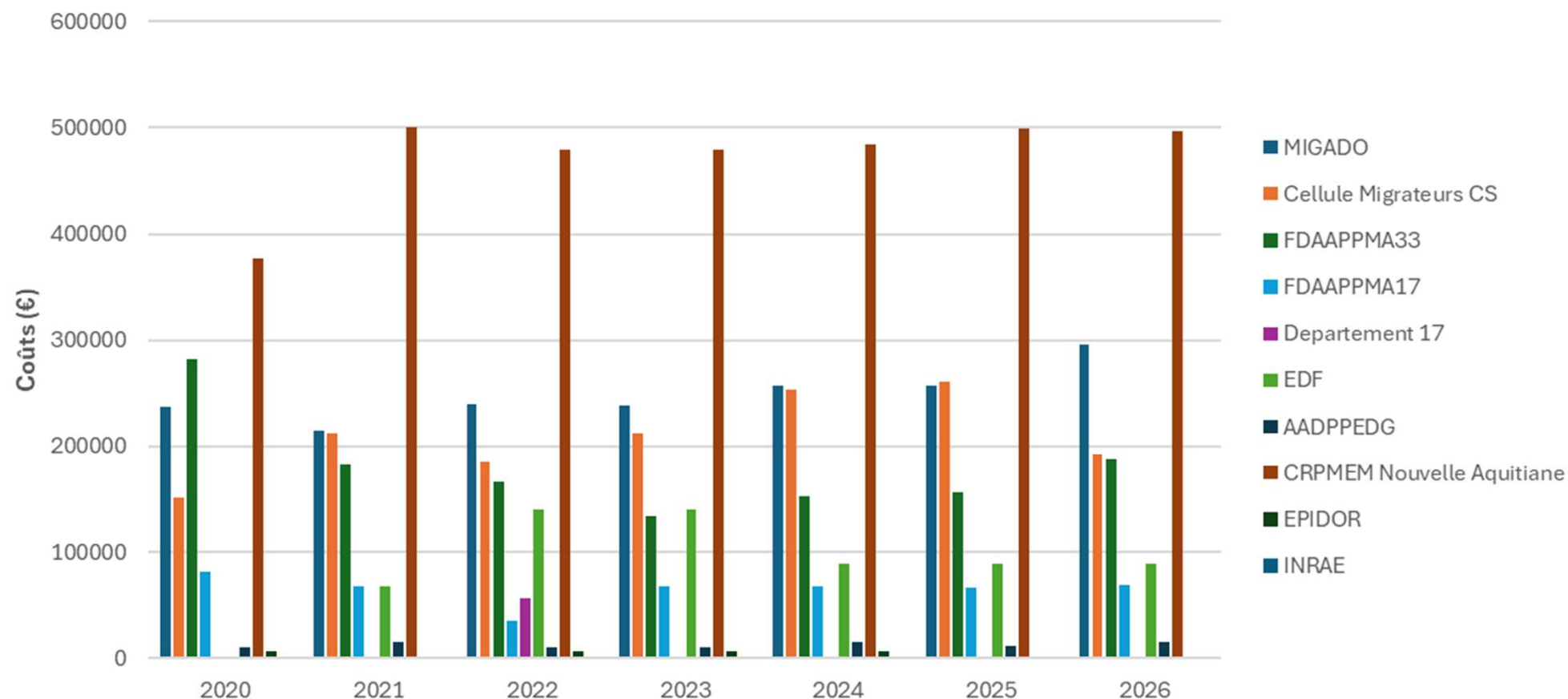


M I G A D O

Migrateurs Garonne Dordogne
Charente Seudre

Bilan financier des actions anguilles

Evolution des coûts des actions par partenaires de 2020 à 2026

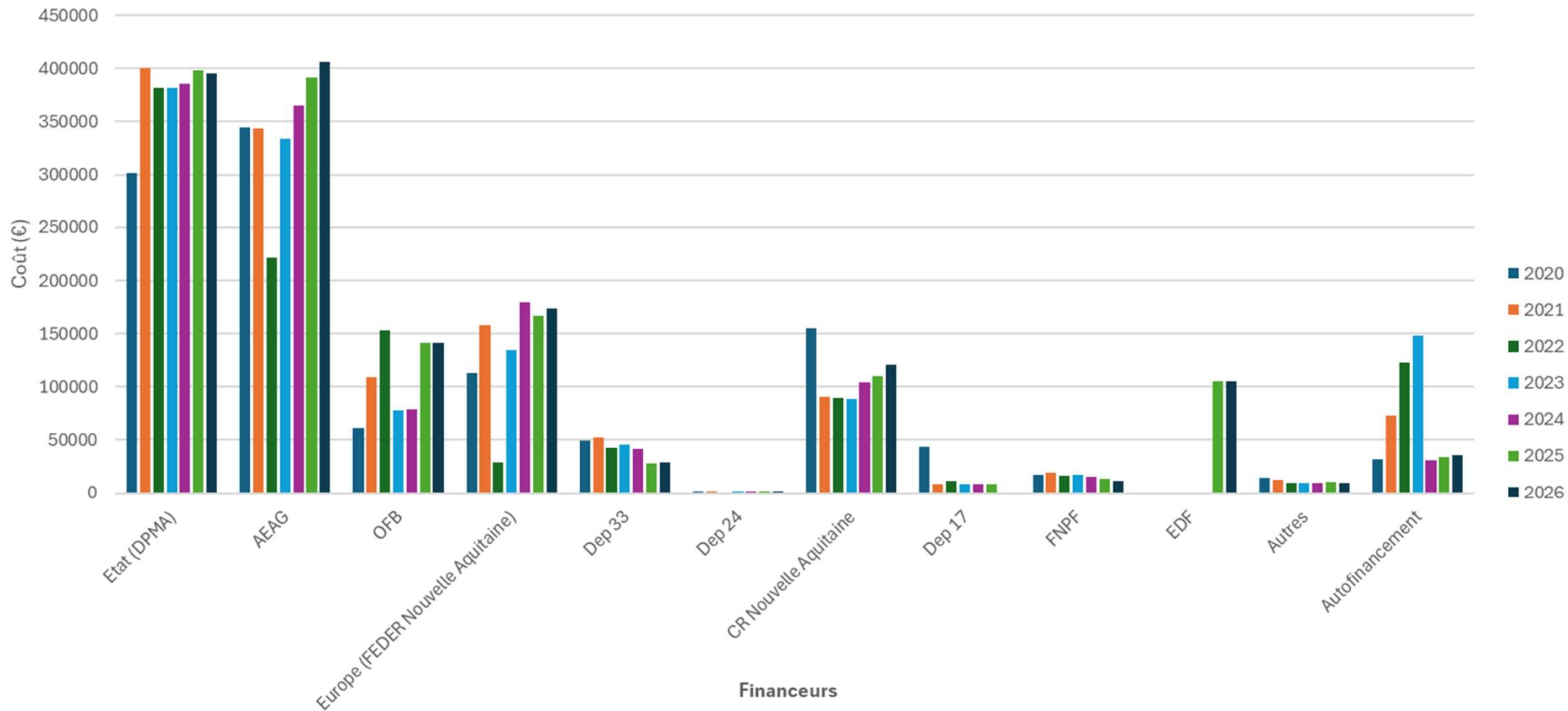


- **Coût 2025 : 1 460 000€**

- **Coût 2026 : 1 466 000€**

Bilan financier des actions anguilles

Répartition des financements sur les actions anguilles de 2020 à 2026



FINANCEMENT PREVISIONNEL DES ACTIONS ANGUILES 2026

	montant total	Etat (DPMA)		AEAG		OFB		Europe (FEDER Nouvelle Aquitaine)		Dep 33		Dep 24		CR Nouvelle Aquitaine		Dep 17		FNPF		EDF R&D		Autres		Autofinancement					
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant				
MIGADO	Actions pour la restauration de l'anguille GGD (ACTANG26)	130 921		50,00%	65 461 €			46%	60 060,5 €	3%	4 200,0 €	1%	1 200,00																
	Animation Anguilles (AANG26)	26 815		50,00%	13 407 €			50%	13 407,4 €	0%																			
	Réseau anguilles PGA et PLAGEPOMI (ARANG26)	131 733		50,00%	65 867 €			38%	49 666,7 €	4%	4 900,0 €			9%	11 300,0 €														
	Actions anguilles sur le bassin de la Seudre (CANG26)	6 024		50,00%	3 012 €			50%	3 012,0 €																				
	Total actions anguilles MIGADO	295 493 €		50%	147 747 €			41%	126 147 €	6%	9 100 €	1%	1 200 €	2%	11 300 €														
Cellule Migrateurs (EPTB Charente, MIGADO, CAPENA)	Actions anguilles sur Charente et Seudre	177 198 €		50%	88 599,0 €									50%	88 599,0 €									0%	0,0 €				
	Suivi de la station de Crouin	15 510 €		50%	7 755,0 €									50%	7 755,0 €									0%	0,0 €				
	Total actions anguilles Cellule migrateurs CS	192 708 €		33%	96 354 €			0%	0 €					50%	96 354 €									0%	0 €				
FDAAPPA33	Suivi de la passe du Pas du Bouc et de la colonisation des Lacs Médocains	89 671 €		47%	42 088,2 €			52%	47 064,1 €															1%	518,4 €				
	Mission animation Continuité écologique (MACE)	97 662 €		63%	61 829,4 €					20%	19 532,5 €			4%	4 200,0 €									12,4%	12 100,4 €				
	Total actions anguilles FDAAPPA33	187 333 €		55%	103 918 €			25%	47 064 €	10%	19 532 €			2%	4 200,0 €									7%	12 619 €				
FDAAPPA17	Suivi de la station de Saujon	25 500 €		70%	17 850,0 €									10%	2 550,0 €			10%	2 550,0 €					10%	2 550,0 €				
	Suivi de la station de Saint Savinien (spécifique anguilles)	43 520 €		70%	30 464,0 €									10%	4 352,0 €			10%	4 352,0 €					10%	4 352,0 €				
	Total actions anguilles FDAAPPA17	69 020 €		70%	48 314 €									10%	6 902 €			10%	6 902 €					10%	6 902 €				
EDF	Suivi dévalaison anguilles Mauzac	120 000 €				50%	60 000,0 €											50%	60 000,0 €										
	Suivi dévalaison anguilles Golfech																	50%	45 000,0 €						90 000,0 €				
	Analyse données passes provisoires Tuilières	90 000 €																50%	45 000,0 €						90 000 €				
	Total actions anguilles EDF	210 000 €				29%	60 000 €											50%	105 000,0 €						90 000 €				
AADPPEDG	Enquêteur halieutique	15 300 €		41%	6 303,6 €									39%	5 936,4 €									20%	3 060,0 €				
	Total actions anguilles AADPPEDG	15 300 €			6 304 €									39%	5 936 €									20%	3 060 €				
CRPMEM Nouvelle-Aquitaine	Transfert civelles Gironde (prévisionnel)	224 174,94 €	79,68%	178 622,59 €			16,32%	36 585,35 €														2%	4 483,50 €	2%	4 483,50 €				
	Transfert civelles Charente-Maritime (prévisionnel)	272 406,16 €	79,68%	217 053,23 €			16,32%	44 456,69 €														2%	5 448,12 €	2%	5 448,12 €				
	Total actions anguilles CRPMEM NA	496 581 €	80%	395 676 €			16%	81 042 €														2%	9 932 €	2%	9 932 €				
EPIDOR	Suivi dévalaison sur la Dronne - Rivière index PGA																												
	Total actions anguilles EPIDOR																												
INRAE																													
	Total actions anguilles INRAE	?																											
TOTAL		1 466 435,4 €		27,0%	395 675,8 €			27,5%	402 635,9 €	9,6%	141 042,0 €	11,8%	173 210,7 €	2,0%	28 632,5 €	0,1%	1 200,0 €	8,2%	120 492,4 €	0,0%	0,0 €	0,8%	11 102,0 €	7,2%	105 000,0 €	0,7%	9 931,6 €	8,4%	122 512,4 €

Autres = ARA France

ANNEXE 2



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
DERM

Bordeaux, le **26** JUN 2025

Le Préfet

Affaire suivie par :

Gilles ADAM

Tél. : 07 64 67 22 37

Courriel : gilles.adam@developpement-
durable.gouv.fr

Aux membres du

Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre

Nos réf : (GED : 49673)

Objet : Séance plénière du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du COGEPOMI Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre qui se tiendra :

**Le 4 juillet 2025 à 10h00
Salle n°4 - 1^{er} étage – tour B
Cité administrative Rue Jules Ferry à Bordeaux**

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

1. Procédure de révision du PLAGEPOMI
2. Restauration de la continuité écologique :
 - Avancement du programme de priorisation du bassin Adour Garonne
 - Expérience de restauration de la continuité du Dropt
3. Repeuplement anguille :
 - Le repeuplement en France
 - Point d'étape sur la mise en œuvre dans l'UGA Garonne-Dordogne-Charente
4. Protocole cadre silure : déclinaison par axe
 - exemple de déclinaison opérationnelle du protocole
5. Point saumon : actualisation de la stratégie de restauration en Garonne
6. Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée

Le Préfet de Région

Étienne GUYOT



Opération financée par :



*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Association MIGADO

18 ter rue de la Garonne - 47520 LE PASSAGE - Tel : 05 53 87 72 42 – contact@migado.fr

www.migado.fr -    